

# **Rapport financier et états financiers vérifiés**

**de l'exercice biennal clos  
le 31 décembre 2013**

et

# **Rapport du Comité des commissaires aux comptes**

**Volume III  
Centre du commerce international**



Nations Unies • New York, 2014



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

## Table des matières

	<i>Page</i>
Lettres d'envoi . . . . .	5
<i>Chapitre</i>	
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes . . .	7
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes . . . . .	9
Résumé . . . . .	9
A. Mandat, étendue des vérifications et méthode . . . . .	12
B. Constatations et recommandations . . . . .	12
1. Suite donnée aux recommandations antérieures . . . . .	12
2. Aperçu de la situation financière . . . . .	13
3. Passage aux Normes comptables internationales pour le secteur public : progrès accomplis . . . . .	17
4. Base de données des consultants . . . . .	19
C. Informations communiquées par l'administration . . . . .	20
1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens . . . . .	20
2. Versements à titre gracieux . . . . .	21
3. Cas de fraude ou de présomption de fraude . . . . .	21
D. Remerciements . . . . .	21
Annexe État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 . . . . .	22
III. Certification des états financiers . . . . .	27
IV. Rapport financier pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2013 . . . . .	28
A. Introduction . . . . .	28
B. Vue d'ensemble . . . . .	32
Annexe Renseignements complémentaires . . . . .	35

---

V. États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013.....	36
I. État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013.....	37
Tableau I.1 Contributions volontaires reçues au titre des activités de coopération technique pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 .....	39
II. État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2013....	41
III. État des flux de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013.....	43
IV. Fonds général : état des crédits ouverts pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 .....	45
Notes relatives aux états financiers .....	46

---

## Lettres d'envoi

### **Lettre datée du 31 mars 2014, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Secrétaire général**

Conformément à l'article 6.5 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes du Centre du commerce international pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013, que j'approuve par la présente. Les états financiers ont été établis et certifiés par le Contrôleur.

Les états financiers sont également communiqués au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

(Signé) **BAN** Ki-moon

---

**Lettre datée du 30 juin 2014, adressée au Président  
de l'Assemblée générale par le Président du Comité  
des commissaires aux comptes**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Centre du commerce international pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,  
Président du Comité des commissaires aux comptes  
de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Sir Amyas C. E. **Morse**

## Chapitre I

### **Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes**

Nous avons examiné les états financiers du Centre du commerce international pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013, qui se composent de : l'état des recettes, des dépenses et des variations des réserves et des soldes des fonds (état I); l'état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds (état II); l'état des flux de trésorerie (état III); l'état des crédits ouverts (état IV); et les tableaux et les notes relatives aux états financiers.

#### **Responsabilité de la direction en matière d'états financiers**

Il incombe au Contrôleur de l'ONU d'établir et de présenter sans fard les états financiers selon les normes comptables du système des Nations Unies et d'exercer le contrôle interne jugé nécessaire pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

#### **Responsabilité des commissaires aux comptes**

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte les contrôles internes exercés pour l'établissement et la présentation objective des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en l'espèce, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par l'administration et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base appropriée et suffisante sur laquelle asseoir la présente opinion.

#### **Opinion des commissaires aux comptes**

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du Centre du commerce international au 31 décembre 2013, ainsi que du résultat des opérations financières et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

## Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons en outre que les opérations comptables du Centre du commerce international qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier de l'Organisation et à son annexe, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit du Centre du commerce international.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,  
Président du Comité des commissaires aux comptes  
de l'Organisation des Nations Unies  
(Vérificateur principal)  
(*Signé*) Sir Amyas C. E. **Morse**

Le Vérificateur général des comptes de la Chine  
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
de la République-Unie de Tanzanie  
(*Signé*) Ludovick S. L. **Utouh**

30 juin 2014

## Chapitre II

### Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

#### *Résumé*

Le Centre du commerce international (CCI) est un organisme de coopération technique cofinancé par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'Organisation mondiale du commerce, qui œuvre à la promotion des exportations des petites et moyennes entreprises des pays en développement et des pays en transition.

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du CCI pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013, conformément à la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale. Il a effectué son audit en examinant les opérations et les activités financières au siège du CCI à Genève. Il a en outre coordonné ses travaux avec le Bureau des services de contrôle interne, afin d'éviter les doubles emplois.

#### **Étendue des vérifications**

Le présent rapport traite de questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale. Il a fait l'objet d'une discussion avec la direction du CCI, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du CCI au 31 décembre 2013 et les résultats des activités et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugé nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

Le Comité a en outre effectué différents examens de la gestion en application de l'article 7.5 du Règlement financier, selon lequel le Comité peut formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles financiers internes du CCI et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion de ses activités. Dans le présent rapport, outre ses observations sur les questions financières relatives au CCI, le Comité rend compte des progrès accomplis par le Centre pour ce qui est de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et de la mise en place récente d'une base de données sur les consultants.

#### **Opinion du Comité des commissaires aux comptes**

Le Comité a émis une opinion non assortie de réserves sur les états financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013. Cette opinion du Comité est consignée dans le chapitre I du présent rapport.

## **Principales constatations**

### **Gestion financière**

Le CCI déclare un solde déficitaire des réserves de 12,1 millions de dollars (contre 10,6 millions au 31 décembre 2011) parce que le montant de ses actifs n'est pas suffisant pour couvrir son passif. La raison en revient principalement à l'ampleur des engagements à long terme concernant le personnel, dont le montant est actuellement estimé à 62,1 millions de dollars et qui ne sont pas financés. Ces éléments de passif continueront de croître compte tenu de l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

Le CCI est conscient qu'il doit se faire une idée plus précise de la totalité des coûts des activités menées dans le cadre des projets afin de déterminer si les taux actuels de frais généraux lui permettent de récupérer l'intégralité des coûts de ses opérations. Des initiatives ont été prises pour perfectionner la méthode d'établissement des coûts du Centre, mais il lui est possible de faire davantage dans ce domaine.

### **Progrès réalisés dans l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public**

Le CCI a bien progressé dans sa préparation au passage aux normes IPSAS : l'ensemble de ses principales politiques comptables est désormais confirmé et il finalisera à temps ses soldes de début d'exercice aux normes IPSAS. Ces dernières devraient permettre au CCI d'améliorer la qualité de son information financière et, partant, de mieux contrôler ses opérations et de renforcer la qualité de la prise des décisions et de la gestion financière. Le plan de valorisation des avantages que les normes IPSAS sont censés procurer au Centre n'explique pas encore assez ces avantages : le rapport sur les « dividendes » du passage à ces normes n'offre pas une vision des véritables avantages inhérents au passage aux normes IPSAS allant de pair avec d'autres initiatives plus vastes du Centre telles que le cadre de gestion axée sur les résultats et la méthode d'établissement des coûts.

### **Base de données sur les consultants**

Le CCI fait appel à des consultants et des vacataires pour soutenir ses activités. Au cours de l'exercice biennal, il a consacré 21,7 millions de dollars à ces services. Il a mis au point et constitué une base de données intégrée sur les consultants et automatisé le processus de recrutement. Cet outil apporte certes une approche plus efficace du recrutement des consultants mais pas la transparence voulue en ce qui concerne la phase du recrutement proprement dit.

### **Conclusion générale du Comité**

Le CCI déclare un solde déficitaire des réserves de 12,1 millions de dollars, ses actifs étant insuffisants pour couvrir ses engagements à long terme, qui se montent au total à 62,1 millions de dollars. Ses dépenses de personnel et dépenses connexes représentent une proportion croissante (79 % actuellement) de l'ensemble de ses contributions et cette tendance va probablement se poursuivre. Le CCI a certes pris un certain nombre de mesures, mais il n'appréhende pas encore l'intégralité des coûts de ses activités; or, la transparence en matière d'établissement des coûts des projets est capitale pour comprendre le coût total des opérations.

À la lumière des constatations qui précèdent, le Comité formule des recommandations détaillées dans le corps du présent rapport. En résumé, aux termes des principales recommandations, le CCI devrait :

**a) Informer régulièrement l'Assemblée générale de l'ONU et le Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce sur les projections relatives au montant futur du financement nécessaire pour couvrir les engagements relatifs aux prestations dues à la cessation de service;**

**b) Poursuivre le développement du plan du projet relatif à la méthode d'établissement des coûts, y compris les étapes et produits essentiels pour permettre un suivi effectif du projet;**

**c) Identifier clairement les objectifs et les avantages plus larges attendus du projet IPSAS et élaborer une méthode de suivi et de gestion de la valorisation de ces avantages;**

**d) Justifier de manière plus détaillée l'évaluation de trois candidats lors du recrutement des consultants; et veiller à ce que la qualité des évaluations des résultats soit assurée.**

### **Suite donnée aux recommandations antérieures**

Sur les 20 recommandations formulées à propos des états financiers de l'exercice biennal 2010-2011, 11 (soit 55 %) ont été intégralement appliquées, 7 (soit 35 %) étaient en cours d'application, 1 (soit 5 %) n'avait pas été mise en œuvre et 1 (soit 5 %) était devenue caduque. On trouvera dans l'annexe au présent chapitre des commentaires détaillés sur toutes les recommandations antérieures.

## **A. Mandat, étendue des vérifications et méthode**

1. Le Centre du commerce international (ITC) est un organisme de coopération technique financé conjointement par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui œuvre à la promotion des exportations des petites et moyennes entreprises des pays en développement et des pays en transition. Son effectif est de 284 fonctionnaires.

2. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du Centre pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale. Il a conduit son contrôle conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

3. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du Centre au 31 décembre 2013, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Il s'agissait notamment de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

4. Le Comité a procédé également à différents examens de la gestion en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'ONU, en s'intéressant notamment à l'emploi de consultants par le Centre. Dans le cadre de l'audit, le Comité s'est rendu au siège du Centre à Genève. Il a continué de travailler en coordination avec le Bureau des services de contrôle interne afin d'assurer la cohérence des travaux des deux entités.

5. Le présent rapport porte sur des questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale. Le rapport du Comité a fait l'objet d'une discussion avec l'administration du Centre, aux vues duquel il est fait la place qui convient.

## **B. Constatations et recommandations**

### **1. Suite donnée aux recommandations antérieures**

6. Sur les 20 recommandations formulées par le Comité pour l'exercice biennal 2010-2011, 11 (55 %) avaient été appliquées intégralement, 7 (35 %) étaient en cours d'application, 1 (5 %) n'avait pas du tout été mise en œuvre et 1 (5 %) était devenue caduque. On trouvera un commentaire détaillé de ces recommandations à l'annexe du présent chapitre.

7. Dans le présent rapport, le Comité invite de nouveau le Centre à revoir sa méthode d'imputation des dépenses d'appui aux programmes et à veiller à ce que la totalité des dépenses de personnel soit imputée à l'ensemble des projets, sa précédente recommandation sur ce point n'ayant pas été mise en œuvre. Il renouvelle également la recommandation formulée dans son rapport sur l'exercice 2006-2007 [A/63/5 (Vol. III)], invitant le Centre à se doter d'un plan de financement de ses engagements au titre des prestations dues à la cessation de service. Quant à la recommandation figurant dans le rapport sur l'exercice 2008-2009 (A/65/5 (Vol. III), chap. II, par. 22), dans laquelle le Comité invitait le Centre à analyser les incidences de l'application des normes IPSAS sur ses procédures administratives et financières – recommandation qui n'avait pas été renouvelée dans le rapport sur l'exercice 2010-2011 –, le Comité considère qu'elle est désormais appliquée, des procédures ayant été établies pour favoriser la mise en œuvre des méthodes comptables IPSAS.

8. Sauf en ce qui concerne les recommandations renouvelées dans le présent rapport, le Comité considère que le Centre a pris les mesures adéquates pour mettre en œuvre les recommandations partiellement appliquées et procédera à leur réexamen lors du prochain audit.

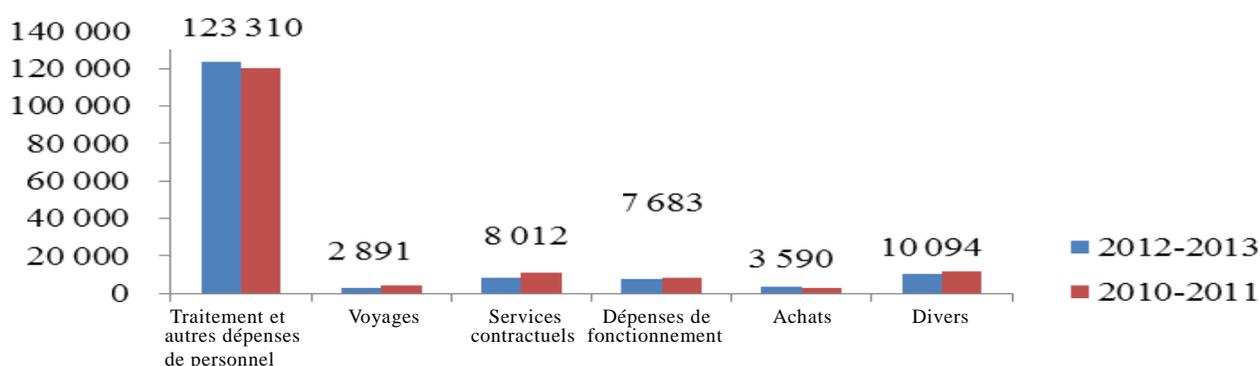
## 2. Aperçu de la situation financière

9. Au 31 décembre 2013, le Centre présentait un bilan net négatif de 12,1 millions de dollars (2011 : montant net négatif de 10,6 millions de dollars). Ce déficit est imputable à des engagements non provisionnés de 62,1 millions de dollars au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, ce passif n'étant pas entièrement compensé par les excédents d'autres fonds. Pour l'exercice biennal considéré, le Centre a fait état de recettes se montant à 158,6 millions de dollars, chiffre qui reste dans la norme de l'exercice précédent (fin 2011 : 159,9 millions de dollars). Le montant des dépenses s'est établi à 155,6 millions de dollars, soit une baisse de 2,2 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent (fin 2011 : 157,8 millions de dollars). Les traitements et autres dépenses de personnel constituent l'essentiel des dépenses, ce qui est prévisible dans un organisme de services (voir fig. II.1). Au cours de l'exercice, le Centre a réduit de 5,3 millions de dollars le montant des frais de voyage, des services contractuels et des dépenses diverses afin de financer l'augmentation de 3,1 millions de dollars des dépenses de personnel.

Figure II.1

### Dépenses du Centre du commerce international

(En milliers de dollars des États-Unis)



Source : États financiers du CCI.

10. Le montant des liquidités détenues par le Centre dans le fonds de gestion centralisée des liquidités de l'ONU s'établissait à 56,1 millions de dollars (fin 2011 : 56,0 millions de dollars). Au 31 décembre 2013, 42,1 millions de dollars correspondaient aux liquidités détenues au titre de projets de coopération technique, dont un montant de 33,0 millions de dollars provenant d'un solde inutilisé et un montant de 5,4 millions de dollars correspondant à la réserve de fonctionnement. Cette réserve a été créée pour pallier les retards de versement des contributions annoncées et faire face à tout déficit affectant les recettes des fonds d'affectation spéciale.

### Analyse financière

11. Le Comité a examiné les résultats financiers du Centre au cours des trois derniers exercices biennaux et a constaté en particulier une augmentation de la part des coûts et des charges se rapportant au personnel. En 2008-2009, les traitements et autres dépenses du personnel représentaient 73 % du montant total des contributions; en 2012-2013, cette part s'élevait à 79 % (voir fig. II.2).

Figure II.2

#### Analyse des dépenses de personnel

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008-2009	2010-2011	2012-2013
Total des contributions <sup>a</sup>	137 320	156 570	156 286
Traitements et autres dépenses de personnel	100 515	120 224	123 310
Part des traitements et autres dépenses de personnel par rapport au total des contributions (en pourcentage)	73,2	76,8	78,9

Source : États financiers du CCI.

<sup>a</sup> Ce total comprend les contributions statutaires, les contributions volontaires et les montants reçus au titre d'arrangements interorganisations.

12. Les prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite ont augmenté parallèlement à la hausse des dépenses annuelles de personnel. Ces prestations n'étant financées qu'au moment où elles sont versées, et non pas au moment où naît l'engagement, le Centre doit inscrire des réserves d'un montant négatif dans ses états financiers. Bien qu'il dispose d'actifs suffisants pour couvrir ses engagements immédiats, son ratio de solvabilité global, qui mesure le rapport du passif à l'actif, montre qu'il aura du mal à s'acquitter de ses obligations à long terme, ses actifs étant d'un montant insuffisant pour couvrir les engagements comptabilisés.

Figure II.3

#### Ratios financiers

	31 décembre 2013	31 décembre 2011	31 décembre 2009
Ratio de liquidité générale <sup>a</sup> (actifs courants/engagements courants)	3,44	3,84	4,95

	31 décembre 2013	31 décembre 2011	31 décembre 2009
Total de l'actif/total du passif <sup>b</sup> (actif/passif)	0,85	0,86	1,15
Ratio de liquidité immédiate <sup>c</sup> (trésorerie + placements à court terme/engagements courants)	2,74	3,22	4,42
Ratio de liquidité relative <sup>d</sup> (trésorerie + placements + créances/total du passif)	0,70	0,76	1,07
Prestations dues à la cessation de service, en milliers de dollars des États-Unis	62 146	60 116	41 569
Prestations dues à la cessation de service, en pourcentage du passif	75	78	77

Source : États financiers du CCI.

<sup>a</sup> Un ratio élevé indique que l'entité considérée est en mesure de couvrir ses engagements à court terme.

<sup>b</sup> Un ratio élevé indique que l'entité considérée présente une bonne solvabilité.

<sup>c</sup> Le ratio de liquidité immédiate est un indicateur de liquidité qui mesure les montants disponibles dans les actifs courants au titre de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements pouvant couvrir les engagements courants.

<sup>d</sup> Le ratio de liquidité relative est un indicateur plus prudent que le ratio de liquidité générale, car il ne prend pas en compte les stocks et les autres actifs courants, qui sont plus difficiles à convertir en liquidités. Un ratio élevé indique que l'entité considérée peut avoir accès rapidement à des liquidités.

13. Le Comité a déjà indiqué que le Centre devrait s'efforcer d'imputer la totalité des dépenses de personnel, y compris les prestations dues à la cessation de service, à tous les projets. Le Centre a toutefois adopté la position de l'ONU (voir la résolution 68/244 de l'Assemblée générale), qui a maintenu pour tous les fonds le dispositif de financement par répartition. Parallèlement à l'augmentation de la part des dépenses de personnel et des charges connexes, le montant des prestations dues à la cessation de service est passé de 41,6 millions de dollars au 31 décembre 2009 à 62,1 millions de dollars au 31 décembre 2013. Le montant de ces prestations va continuer de croître et leur financement absorbera une part toujours croissante du budget.

**14. Le Comité recommande au Centre d'informer régulièrement l'Assemblée générale de l'ONU et le Conseil général de l'OMC du montant estimatif des fonds qui seront nécessaires à l'avenir pour financer les prestations dues à la cessation de service.**

#### **Établissement du coût des activités**

15. Le Centre sait qu'il doit se faire une idée plus précise des coûts totaux de ses activités. L'élaboration d'une méthode d'établissement des coûts, portant notamment sur les dépenses d'administration, devrait faciliter à l'avenir les comparaisons de coûts et la gestion de la performance. Le Centre a lancé un projet d'analyse des coûts visant notamment à chiffrer le coût des produits et activités des projets. La phase pilote, qui a porté sur 17 % des dépenses engagées au titre des projets en 2012, a montré qu'il était difficile de rattacher les coûts à des produits particuliers. Une méthode de répartition des coûts entre les produits a donc été

élaborée. Si, au moment de l'audit, le Centre n'avait pas encore analysé en détail les projets financés au moyen de fonds extrabudgétaires, il a par la suite informé le Comité qu'il avait appliqué la méthode à tous les projets afin de permettre une meilleure comparaison des coûts des produits. Le Centre a également examiné l'utilité que pourrait présenter le nouveau progiciel de gestion intégré de l'ONU (Umoja) dans l'établissement des coûts.

### Dépenses d'appui aux programmes

16. Le Centre gère plus de 200 projets de coopération technique à l'appui de ses objectifs. Pour couvrir les frais indirects liés à la gestion de ces activités, un prélèvement d'un montant allant de 7 % à 13 % des dépenses est effectué au titre de l'appui aux programmes. En 2013, 82 % des projets se sont vu appliquer le taux le plus élevé. Celui-ci a été établi en 1980 lorsque l'Assemblée générale a approuvé son utilisation par le Secrétariat de l'ONU. Le prélèvement visait à couvrir les dépenses supplémentaires engagées à l'appui des activités financées au moyen de contributions extrabudgétaires et à faire en sorte qu'aucun coût additionnel ne soit imputé sur les quotes-parts ou les autres ressources de base.

17. En 2012-2013, comme il est indiqué dans les états financiers, les projets ont financé des dépenses d'appui aux programmes d'un montant de 8,5 millions de dollars; des coûts d'un montant de 9,2 millions de dollars ont été financés par prélèvement sur le fonds d'appui aux programmes, ce qui a entraîné une diminution du montant des réserves du fonds. Ces dépenses ont consisté pour l'essentiel en traitements et autres dépenses de personnel et en frais indirects, comme ceux relatifs aux services fournis par l'Office des Nations Unies à Genève. Le Centre n'a pas toutefois reparti la totalité des coûts entre les produits; à titre d'exemple, les frais de fonctionnement du bâtiment du siège à Genève (environ 3 millions de dollars) ont été intégralement imputés sur le budget ordinaire.

18. Il ressort des états financiers que les traitements et autres dépenses de personnel, dont les frais de consultant, ont représenté environ 77 % du coût des activités de coopération technique; les services contractuels, 8 %; les voyages, 3 %; le solde étant allé à des dépenses diverses comme le matériel et la formation. Ne disposant pas d'informations fiables sur le détail de chaque grand type de dépenses, le Centre ne peut déterminer si les niveaux actuels des taux de prélèvement au titre de l'appui au programme sont trop élevés, auxquels cas les sommes recouvrées sont supérieures aux coûts, ou trop faibles, auxquels cas les dépenses supplémentaires engagées à l'appui du programme de coopération technique ne sont pas remboursées dans leur intégralité.

19. Tout en prenant acte de la politique actuelle de l'ONU en matière d'imputation des dépenses d'appui aux programmes, **le Comité recommande au Centre d'examiner si les niveaux actuels des taux de prélèvement au titre de l'appui au programme permettent de couvrir l'intégralité des coûts des projets.**

20. Dans les procédures d'établissement des coûts qu'il est en train d'élaborer, le Centre propose de prévoir des coûts unitaires pour les activités d'appui aux projets, de comptabiliser les contributions en nature et d'analyser en détail le financement par le budget ordinaire des produits des projets. Le Centre a établi un plan de projet pour la période allant jusqu'au début de 2015; toutefois, le plan ne définit ni les étapes principales ni les résultats escomptés.

**21. Le Comité recommande au Centre :**

a) **De continuer d'élaborer son plan de projet pour la poursuite des travaux relatifs à la méthode d'établissement des coûts et d'y faire figurer les étapes principales et les résultats escomptés afin de permettre un suivi effectif du projet;**

b) **D'analyser de façon approfondie les dépenses imputées sur le budget ordinaire afin de pouvoir établir le montant total du coût des projets.**

22. Le Centre a informé le Comité que ses travaux étaient en bonne voie; le Comité examinera les résultats obtenus lors du prochain audit.

**3. Passage aux Normes comptables internationales pour le secteur public : progrès accomplis**

23. Le Centre a appliqué les Normes comptables internationales pour le secteur public au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les normes IPSAS reposent sur la méthode de comptabilité d'exercice selon laquelle les effets des opérations et autres événements sont constatés au moment où ils se produisent, et non lorsqu'ils font l'objet d'une entrée ou sortie de fonds ou d'équivalents de trésorerie. Les opérations et les faits sont ainsi enregistrés dans les documents comptables et constatés dans les états financiers de la période dont ils relèvent. L'application des normes IPSAS n'a aucune incidence sur les opérations financières ou activités correspondantes du Centre, mais elle fait appel à une nouvelle terminologie, et la façon dont les opérations sont traitées et présentées dans les états financiers est modifiée.

24. Si la mise en œuvre des normes IPSAS pose un certain nombre de difficultés à l'ensemble des organismes des Nations Unies, deux toutefois sont spécifiques au Centre : l'une tient à l'obligation dans laquelle il se trouve de tenir ses comptes en deux monnaies, l'autre à son statut d'entité contrôlée conjointement. À cet égard, le Comité a noté que le Vérificateur extérieur des comptes de l'OMC a assorti de réserves son opinion sur les états financiers de 2012 de cette organisation, parce que celle-ci, n'ayant pas les mêmes normes d'information financière, n'étaient pas en mesure de faire figurer le Centre dans ses états financiers à titre de coentreprise.

**Conduite du projet et valorisation des avantages**

25. Le Centre a tenu à jour son plan d'application des normes IPSAS et le registre des risques liés à l'application de ces normes. Le plan énumère 77 opérations indispensables à une bonne mise en œuvre des normes, notamment celles concernant les soldes d'ouverture et l'établissement d'états financiers pour 2014 pleinement conformes aux normes. En mars 2014, alors que le Comité achevait son audit, le plan a constaté six dérapages, le plus important concernant l'accord avec l'ONU sur les procédures opérationnelles internes pour l'application des normes IPSAS. Le Centre estime que la principale difficulté sera de rendre compte des opérations imputées à son budget établi en francs suisses.

26. L'application des normes IPSAS n'est pas une fin en soi et doit permettre une meilleure mise en œuvre du principe de responsabilité et l'amélioration de la gestion financière. Tout en reconnaissant que les normes IPSAS ne produiront pleinement leurs effets qu'avec le temps, le Centre a établi un rapport qui recense les avantages pouvant découler de leur application.

27. Le Centre a déterminé les principaux changements à apporter en matière de comptabilisation et de suivi des opérations pour se conformer aux normes IPSAS et a signalé en particulier les avantages importants suivants qu'il pouvait en tirer :

a) La tenue de registres recensant les actifs détenus par le Centre et l'obligation qui en découle de vérifier l'existence, l'état et la valeur des immobilisations corporelles peuvent contribuer à doper les politiques de cession et de remplacement des actifs et permettre leur meilleure utilisation;

b) Le passage aux normes IPSAS et la mise en service d'Umoja offrent l'occasion de revoir et de nettoyer les données anciennes;

c) L'obligation d'évaluer le montant de toutes les prestations dues à la cessation de service, y compris, outre l'assurance maladie après la cessation de service, les primes de rapatriement et les jours de congé annuel accumulés, exige la collecte et la mise à jour de données supplémentaires. Le Centre, en étant mieux informé du niveau de ces engagements, pourra mieux les gérer et étudier les meilleurs moyens de les financer;

d) Dans le cadre de la méthode de comptabilité d'exercice, il convient de vérifier plus strictement que la réception des biens et services est attestée par les documents adéquats.

28. Les avantages dont il est fait état devraient s'imposer dans la durée; il n'en demeure pas moins que le principal avantage réside dans la rigueur que les normes IPSAS apportent en matière d'information financière, qui permettra de changer les usages et d'adopter de meilleures pratiques de gestion. Le plan de valorisation des avantages manque d'ambition; outre les améliorations de fonctionnement, le Centre devrait considérer les nombreux avantages que procure la possession d'informations complètes sur les coûts et réfléchir aux moyens d'en tirer parti pour améliorer le rapport coût-efficacité de ses activités.

**29. Le Comité recommande une nouvelle fois au Centre de définir clairement les objectifs et les avantages escomptés du projet IPSAS et d'élaborer une méthode pour suivre et gérer la valorisation des avantages.**

#### **Méthodes comptables conformes aux normes IPSAS**

30. Le Centre a mis toutes ses principales méthodes comptables en conformité avec les normes IPSAS. Il a établi également des procédures pour assurer la collecte de toutes les informations requises dans le cadre des nouvelles normes comptables, le succès de la mise en œuvre des normes IPSAS étant tributaire d'une stricte application de ces procédures.

#### **États financiers types conformes aux normes IPSAS et soldes d'ouverture**

31. Le Centre a élaboré des états financiers types, dont la présentation et les contenus sont ceux requis par les normes IPSAS. Ces modèles constituent une bonne base pour établir des états financiers conformes aux normes IPSAS. Le Centre élabore actuellement les soldes d'ouverture devant figurer dans l'état de la situation financière établi conformément aux normes IPSAS. Il prévoit que les soldes d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2014 seront arrêtés et disponibles pour l'audit au plus tard en septembre 2014. L'activité du Centre a consisté pour l'essentiel à déterminer les ajustements à apporter aux soldes d'ouverture, comme les

engagements non réglés et les produits d'opération sans contrepartie directe, à recenser et comptabiliser les nouveaux soldes, comme le stock d'immobilisations corporelles, et à repérer les provisions et les engagements éventuels.

32. L'élaboration d'états financiers types et leur mise à l'essai avec des données comptables réelles donneront au Centre une première occasion de déterminer s'il est en mesure de produire des états financiers pleinement conformes aux normes IPSAS. Elles permettront également au Comité de déceler les défauts éventuels et de prodiguer des conseils avant l'établissement des états financiers de fin d'exercice. Le Centre a prévu de procéder à une clôture à blanc au cours du second semestre 2014, qui sera suivie d'une vérification par le Comité. Le Comité juge cet essai indispensable à la bonne mise en œuvre des normes IPSAS et en rendra compte dans son rapport pour 2014.

#### **4. Base de données de consultants**

33. Le Centre recourt à des consultants et des vacataires pour développer ses activités. En 2012-2013, il a dépensé à ce titre 21,7 millions de dollars. Les dépenses annuelles liées aux consultants ont augmenté de 20 % depuis 2008, bien que leur part dans les dépenses totales soit restée stable au cours de chaque exercice, à environ 15 %.

34. Le Comité a déjà indiqué que le Centre ne disposait pas de fichier ou de base de données de candidats et que, en omettant d'évaluer au moins trois candidats pour chaque recrutement, il s'exposait à un risque de mauvaise utilisation des fonds et de fraude (A/67/5 (Vol. III), par. 18). Le Centre a estimé que des améliorations pouvaient être apportées dans ce domaine et a mis au point un système électronique de recrutement des consultants, composé notamment d'une base de données et d'un outil de recrutement en ligne. Ce nouveau système devrait fournir au Centre de meilleures informations de gestion, ce qui lui permettra de contrôler plus étroitement l'emploi des consultants, leurs coûts et la qualité de leurs prestations.

#### **Enregistrement**

35. La Centre a lancé la nouvelle base de données en janvier 2013, offrant aux candidats potentiels la possibilité de s'enregistrer. Chaque candidat doit fournir un document d'identité, un diplôme ou un curriculum vitae, un certificat médical attestant qu'il est en bonne santé et la preuve qu'il a suivi le cours de formation de base en matière de sécurité. Au 31 décembre 2013, plus de 3 000 candidats s'étaient enregistrés dans la base de données.

#### **Sélection et engagement des consultants**

36. La procédure informatisée de sélection et d'engagement prévoit plusieurs mécanismes de contrôle pour améliorer la transparence et le respect des règles, assurer la sélection de candidats compétents et veiller à ce que leurs honoraires soient appropriés et analogues à ceux versés aux consultants de l'ONU. Les descriptifs de mission doivent être rédigés de façon claire pour permettre le repérage de candidats susceptibles d'être engagés; il incombe au fonctionnaire chargé du recrutement d'examiner les candidatures et de veiller à ce qu'au moins trois candidatures soient prises en considération avant de procéder au recrutement du candidat choisi. Lors de l'audit, le Comité a examiné la façon dont 11 consultants avaient été recrutés en 2013 et a trouvé peu d'éléments permettant d'établir que le Centre avait procédé à

l'examen attentif de trois candidatures. Il importe de conserver ce type d'éléments afin de garantir la transparence, l'objectivité et le respect du principe de concurrence dans la sélection et le recrutement des consultants.

**37. Le Comité recommande au Centre de fournir des éléments plus détaillés pour établir que la procédure imposant l'examen de trois candidatures est bien respectée.**

38. Le Centre a informé le Comité qu'il examinera les différentes options s'offrant à lui et établira sa politique en se fondant sur les directives en vigueur à l'ONU.

#### **Gestion de la performance des consultants**

39. Entre 2008 et 2013, le Centre a consacré 63 millions de dollars au recrutement de 2 142 consultants différents. Sur six ans, 43 % des consultants se sont vu attribuer plus d'un contrat, et 31 se sont vu attribuer 10 contrats ou plus pour un montant total de 7,6 millions de dollars. Le Comité a étudié un échantillon de 10 consultants titulaires de 96 contrats différents attribués au cours de la période et examiné leurs rapports d'évaluation. Dans 13 % des contrats, un seul signataire avait procédé à l'évaluation; dans 56 % des contrats examinés, le même consultant était toujours évalué par le même binôme notateur/chef de section, ce qui dénote une certaine proximité avec certains consultants et peut donner à penser que toute l'attention requise n'a pas été apportée aux autres candidats lors du recrutement.

**40. Le Comité recommande au Centre de veiller à la qualité de l'évaluation des prestations des consultants.**

41. Le Centre a informé le Comité que la mise en place d'un dispositif d'évaluation en ligne permettra d'assurer l'équité, l'objectivité et la transparence des procédures d'évaluation. Le Centre poursuit ses travaux sur ce dispositif qui devrait être achevé au cours du quatrième trimestre de 2014.

42. En 2012-2013, l'évaluation des prestations des consultants a continué à se faire manuellement au moyen de formulaires imprimés. Les consultants ont été évalués selon des critères de performance liés au référentiel de compétences du Centre et se sont vu attribuer une note allant de 1 à 4, 1 étant la note la plus élevée. Ces notes correspondent respectivement à « excellent », « bien », « satisfaisant » et « médiocre ». La note globale attribuée par le fonctionnaire notateur a ensuite été confirmée, en général par le chef de division. Les notes n'ont pas été compilées et par conséquent aucune information en matière de gestion n'a pu en être tirée; toutefois, avec le lancement de la base de données, une telle analyse devrait à l'avenir être possible.

### **C. Informations communiquées par l'administration**

#### **1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens**

43. Le Centre a indiqué qu'il avait comptabilisé en pertes des créances d'un montant de 15 000 dollars (contre 56 000 dollars pour l'exercice biennal précédent), correspondant à des créances du PNUD (9 000 dollars) et à des avances au titre des voyages non recouvrables (7 000 dollars). Le Centre a également comptabilisé en pertes des biens durables d'une valeur de 5 000 dollars (2010-2011 : 3 000 dollars), correspondant aux biens durables perdus au cours de l'exercice.

## 2. Versements à titre gracieux

44. Le Centre a indiqué qu'aucun versement à titre gracieux n'a été effectué au cours de l'exercice biennal 2012-2013. Aucun cas n'a été relevé lors de l'audit par le Comité.

## 3. Cas de fraude ou de présomption de fraude

45. Le Centre a indiqué qu'il n'y avait eu aucun cas de fraude ou de présomption de fraude pendant l'exercice biennal 2012-2013. Aucun cas n'a été relevé lors de l'audit par le Comité.

## D. Remerciements

46. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier la Directrice exécutive, le Directeur de l'appui aux programmes et leurs collaborateurs de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,  
Président du Comité des commissaires aux comptes  
de l'Organisation des Nations Unies  
(Vérificateur principal)  
(Signé) Sir Amyas C. E. **Morse**

Le Vérificateur général des comptes de la Chine  
(Signé) **Liu Jiayi**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
de la République-Unie de Tanzanie  
(Signé) Ludovick S. L. **Utouh**

30 juin 2014

## Annexe

## État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

*Exercice biennal au cours duquel  
la recommandation a été faite  
pour la première fois*

*Condensé de la recommandation*

*Mesures adoptées par le CCI*

*Avis du Comité sur  
la recommandation*

### A. Recommandations en cours d'application ou non appliquées

2010-2011 (A/67/5 (Vol. III), chap.II, par. 31)	Examiner la méthodologie appliquée aux frais d'appui aux programmes et s'assurer que la totalité des coûts de personnel soit facturée à tous les projets. Le Centre examinera le montant comptabilisé et envisagera d'accroître le taux afin de pouvoir inclure le financement des prestations à la cessation de service	L'Assemblée générale, dans sa résolution 68/244, souscrit à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant le maintien, pour l'heure, du principe de la comptabilisation au décaissement pour les prestations dues au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.	Non appliquée
2010-2011 (A/67/5 (Vol. III), chap.II, par. 50)	Définir clairement les objectifs et les avantages escomptés du projet IPSAS et élaborer une méthodologie pour suivre et gérer la concrétisation des avantages	Le CCI a recensé les avantages escomptés de l'application des normes IPSAS et suivi leur concrétisation dans un document intitulé « Rapport sur les avantages de la mise en application des normes IPSAS », qui a été présenté au Groupe de travail des normes comptables par l'intermédiaire de l'équipe chargée de la mise en application des normes IPSAS. Il poursuivra sa tâche et continuera de suivre et de gérer les avantages en question.	Les observations du Comité sur les avantages des normes IPSAS figurent dans le présent rapport.  Partiellement appliquée
2010-2011 (A/67/5 (Vol. III), chap.II, par. 51)	Renforcer son programme institutionnel de gestion du changement concernant l'application des normes IPSAS, en précisant la manière dont les responsables de chaque unité fonctionnelle pourront prendre en main la réalisation des avantages escomptés pendant et après l'application des normes	Le CCI a proposé des formations à son personnel : cours en ligne obligatoires sur les normes IPSAS et formation au principe d'exécution pour la comptabilisation du passif. Toutefois, le CCI lancera le programme général de gestion du changement en même temps que le Siège de l'ONU, après qu'un plan a été élaboré.	Cette recommandation demeure partiellement appliquée.
2010-2011 (A/67/5 (Vol. III), chap.II, par. 59)	a) Assortir son rapport sur les indicateurs de résultats de commentaires et de données qui témoignent de la mesure dans laquelle le nombre d'entités rendant compte d'améliorations dues à l'intervention du CCI sont	Le CCI considère que cette recommandation est en cours d'application.	Cette recommandation demeure partiellement appliquée.

*Exercice biennal au cours duquel  
la recommandation a été faite  
pour la première fois*

*Condensé de la recommandation*

*Mesures adoptées par le CCI*

*Avis du Comité sur  
la recommandation*

situées dans des pays prioritaires ou dans les pays les moins développés; b) combiner les indicateurs de résultats choisis avec des rapports de synthèse sur son évaluation périodique détaillée des programmes, afin d'avoir une connaissance plus approfondie et de recevoir des preuves de l'existence d'améliorations et d'être sûr qu'elles sont imputables à la participation du CCI; et c) réduire les contradictions et les écarts affectant les indicateurs de résultats indiqués en produisant des définitions et des directives détaillées dès que possible à la suite de l'accord sur les indicateurs et ce, bien avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014

2010-2011 (A/67/5 (Vol. III), chap.II, par. 60)

Organiser des consultations avec ses parties prenantes et d'autres organismes de promotion du commerce pour garantir la cohérence des rapports et faire en sorte que le fardeau qui lui est imposé par ses propres besoins soit soutenable

Le CCI considère que cette recommandation est en cours d'application.

Cette recommandation demeure partiellement appliquée.

2010-2011 (A/67/5 (Vol. III), chap.II, par. 65)

Établir des liens entre les réalisations et les ressources qui ont été affectées et utiliser les informations concernant des réalisations insuffisantes pour mieux décider de la réaffectation des ressources

Le CCI a reporté l'application intégrale à décembre 2015, après une phase pilote bien accueillie.

Cette recommandation demeure partiellement appliquée.

2010-2011 (A/67/5 (Vol. III), chap.II, par. 66)

Approcher l'équipe de mise en œuvre du projet de progiciel de gestion intégré (Umoja) pour faire en sorte que soit mis en service un module de gestion du temps du personnel

Le CCI a noté que les progrès réalisés à cet égard continuent de dépendre de l'avancement du projet Umoja à l'échelle de l'Organisation.

Cette recommandation demeure partiellement appliquée.

2010-2011 (A/67/5 (Vol. III), chap.II, par. 80)

Avec effet immédiat, demander aux pairs examinateurs et aux cadres supérieurs d'établir qu'il y a eu une planification détaillée au moins pendant les premières phases des activités suivant la mise en route des projets

Le CCI a introduit une planification plus détaillée de la phase initiale dans notre procédure de conception et d'assurance qualité des projets, mais il n'est pas encore en mesure de présenter d'exemples de structures détaillées de répartition des tâches pour les projets opérationnels.

Cette recommandation demeure partiellement appliquée.

**B. Recommandations intégralement appliquées ou devenues caduques**

2010-2011 (A/67/5 (Vol. III), chap.II, par. 17) 2004-2005 (A/61/5 (Vol. III), chap.II, par. 24)	Réexaminer ses besoins en réserves de fonctionnement et notamment déterminer s'il convient d'appliquer le plafond de 15 %	Le CCI a examiné la question de savoir si le plafond de 15 % pour la réserve de fonctionnement était suffisant et a soumis au Contrôleur une proposition de maintien d'un montant fixe de 6 millions de dollars. Cette proposition a été acceptée et approuvée au cours de l'exercice 2012-2013.	Cette recommandation est considérée comme appliquée.
2010-2011 (A/67/5 (Vol. III), chap.II, par. 19)	Tenir à jour une base de données sur les consultants et leur comportement professionnel et appliquer les politiques de l'ONU en matière de recrutement de consultants	Un processus automatisé de recrutement des consultants a été mis au point et est opérationnel depuis la fin de 2013. Un module d'évaluation en ligne sera créé et intégré au progiciel de gestion des consultants. Les politiques et méthodes de recrutement des consultants sont conformes aux normes établies par l'ONU et compatibles avec les pouvoirs qui sont délégués au CCI dans le domaine des ressources humaines.	Cette recommandation est considérée comme appliquée.
2010-2011 (A/67/5 (Vol. III), chap.II, par. 21)	Gérer ses comptes débiteurs en effectuant le suivi régulier des sommes importantes qu'il doit recouvrer et en recherchant un accord sur ces montants et envisager la dépréciation des actifs en l'absence d'une reconnaissance effective des créances	Le CCI examine actuellement les créances très anciennes et celles qu'il juge irrécouvrables ont été comptabilisées en pertes.	Cette recommandation est considérée comme appliquée.
2010-2011 (A/67/5 (Vol. III), chap.II, par. 26)	Élaborer de bonnes procédures de contrôle de la qualité, assorties de justificatifs pour valider l'intégrité des données fournies aux actuaire concernant les prestations à la cessation de service	Les données fournies aux actuaire ont été validées en janvier et février 2014, avant d'être communiquées à New York.	Le Comité a examiné les données fournies aux actuaire et aucun problème n'a été décelé.  Cette recommandation est considérée comme appliquée.
2010-2011 (A/67/5 (Vol. III), chap.II, par. 29) 2008-2009 (A/65/5 (Vol. III), chap.II, par. 63)	Faire apparaître pour 2012-2013 ses engagements à la cessation de service d'une manière pleinement conforme à la norme IPSAS 25 (en donnant plus d'informations dans les notes des états financiers au sujet des incidences des variations du taux d'actualisation sur le montant estimatif des engagements)	Le CCI continue de participer à l'évaluation actuarielle coordonnée par l'ONU. Pour le CCI, l'actuaire a utilisé davantage de données hors États-Unis et a également utilisé des taux d'actualisation basés sur des obligations de sociétés de premier rang libellées en francs suisses.	Ceci n'a pas été entièrement effectué. Le Comité considère que cette recommandation est devenue caduque, puisque dès 2014 les normes IPSAS imposent la communication de l'information financière.

<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Mesures adoptées par le CCI</i>	<i>Avis du Comité sur la recommandation</i>
2010-2011 (A/67/5 (Vol. III), chap.II, par. 39)	Examiner régulièrement les risques auxquels il fait face, analyser les lacunes dans l'application des normes IPSAS et déterminer quelles autres options pourraient servir à atténuer les problèmes qui relèvent de la direction du CCI pour ce qui est des questions en suspens	Le CCI met régulièrement à jour le registre des risques relatifs à l'application des normes IPSAS et en rend compte à l'ONU New York. Les rapports d'analyse des lacunes sont régulièrement examinés et mis à jour, et le seront jusqu'à la fin du projet.	Cette recommandation est considérée comme appliquée.
2010-2011 (A/67/5 (Vol. III), chap.II, par. 45)	Élaborer un jeu d'états financiers « pro forma » conformes aux normes IPSAS, à examiner en interne en utilisant un guide IPSAS des informations à fournir avant d'en discuter avec le Comité	Le CCI a fourni au Comité une simulation d'états financiers conformes aux normes IPSAS, pour examen en novembre 2013. Une nouvelle simulation, basée sur les chiffres de juin 2014, est prévue pour le mois de septembre 2014; elle comprendra les bilans d'ouverture complets.	Le Comité va continuer à examiner la simulation des états financiers et vérifiera les soldes d'ouverture en 2014. Cette recommandation est considérée comme appliquée.
2008-2009 (A/65/5 (Vol. III), chap.II, par. 22)	Analyser les incidences de l'application des normes IPSAS sur ses procédures administratives et financières	Le CCI a élaboré un document de procédure à l'appui de ses conventions comptables conformes aux normes IPSAS.	Cette recommandation est considérée comme appliquée.
2010-2011 (A/67/5 (Vol. III), chap.II, par. 73)	Envisager d'adopter un code ou une norme reconnu de gestion des projets dans un délai de trois ans	Le CCI a fait des progrès sensibles en vue de l'adoption de la méthode PRINCE2.	Cette recommandation est considérée comme appliquée.
2010-2011 (A/67/5 (Vol. III), chap.II, par. 76)	Examiner avec un soin particulier tout changement important dans la documentation de base de la gestion du projet (tel que les modifications apportées au budget, au champ d'intervention et aux produits) pendant la phase de mise en œuvre et de suivi, en faisant réaliser une étude fondée sur des faits par au moins un membre de la haute direction, un responsable de la qualité ou un parrain du projet	Le CCI a adopté de nouvelles procédures de gestion des changements apportés aux projets pendant la phase de mise en œuvre. Les projets dont le champ, le budget et la durée sont appelés à subir des changements importants doivent maintenant obtenir une approbation détaillée de l'autorité compétente au niveau approprié, depuis le Haut Comité de gestion.	Cette recommandation est considérée comme appliquée.
2010-2011 (A/67/5 (Vol. III), chap. II, par. 78)	Définir le rôle précis d'un parrain de projet dans le processus de gestion de projets, auquel il incomberait de confirmer : a) que l'on dispose d'effectifs et de ressources financières suffisants pour mener à bien le projet; b) que des dispositifs ont été mis en place pour la gestion des liens entre les projets dans les programmes	Pour chaque projet, le CCI met en place un mécanisme de responsabilisation afin que les effectifs et ressources financières nécessaires à la réalisation du projet soient, en principe, disponibles. Le CCI a renforcé son processus de conception des projets en y intégrant une évaluation complète	Cette recommandation est considérée comme appliquée.

*Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois*

*Condensé de la recommandation*

*Mesures adoptées par le CCI*

*Avis du Comité sur la recommandation*

	<p>multiprojets; et c) que des mécanismes ont été mis en place pour le suivi des résultats des projets en termes d'effets sur les bénéficiaires, au-delà des prestations effectives</p>	<p>de la qualité et en vérifiant que le projet sera doté des ressources nécessaires.</p> <p>Le CCI a mis au point une nouvelle méthode d'évaluation de l'impact des projets, qui a commencé à être appliquée en 2013 et viendra compléter les activités d'évaluation actuelles.</p>	
<p>2010-2011 (A/67/5 (Vol. III), chap.II, par. 82)</p>	<p>Définir en détail, au stade de la mise en route des projets, ses procédures de gestion des projets et ses produits, y compris le format de ses rapports sur l'état d'avancement des projets, qui seront utilisés pour le suivi des progrès par rapport aux objectifs : a) l'énoncé détaillé des activités de gestion des projets qui seront exécutées; b) les indicateurs de valeur acquise; et c) les dépenses effectives et les dépenses prévues</p>	<p>Le modèle du plan d'exécution contient un plan de suivi, dans le cadre duquel les produits, les résultats et les indicateurs correspondants sont consignés par divers moyens (contrôle mensuel, rapports trimestriels de gestion, etc.).</p> <p>Depuis le mois de juin 2012, le suivi des produits et résultats et l'établissement des rapports y relatifs est assuré au moyen d'un outil informatique de gestion axée sur les résultats. La nouvelle procédure de gestion des changements permet de gérer les modifications apportées au champ, au budget et aux résultats escomptés des projets au stade de leur mise en œuvre.</p>	<p>Cette recommandation est considérée comme appliquée.</p>
<p>2010-2011 (A/67/5 (Vol. III), chap.II, par. 84)</p>	<p>Que les chefs de projet du CCI et les vérificateurs du Groupe de l'assurance de la qualité vérifient spécifiquement : a) si les risques ont été évalués correctement, y compris si leurs incidences ont été quantifiées en termes monétaires (dans les cas où les risques ont des conséquences financières); b) dans quelle mesure des dispositifs d'urgence ou d'atténuation des risques peuvent répondre aux risques qui ont été identifiés; et c) si l'on a clairement précisé à qui incombait la responsabilité de la gestion des risques identifiés.</p>	<p>Le CCI a mis en place, dès la phase de conception des projets, un système efficace de gestion des risques qui recense les risques et en évalue les incidences financières, prévoit des dispositifs d'urgence ou d'atténuation et définit à qui incombe la responsabilité de la gestion des risques.</p>	<p>Cette recommandation est considérée comme appliquée.</p>

## Chapitre III

### Certification des états financiers

#### **Lettre datée du 28 mars 2014, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par la Sous-Secrétaire générale et Contrôleuse**

Les états financiers du Centre du commerce international pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2013 ont été établis conformément à la règle 106.10 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières du Centre au cours de l'exercice considéré, lesquelles relèvent de la responsabilité administrative du Secrétaire général.

Je certifie que les états financiers I à IV qui figurent ci-après sont corrects.

La Sous-Secrétaire générale et Contrôleuse  
(*Signé*) María Eugenia **Casar**

## **Chapitre IV**

### **Rapport financier pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2013**

#### **A. Introduction**

1. Le Centre du commerce international (ITC), organisme de coopération technique de la CNUCED et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), s'occupe des aspects opérationnels du développement du commerce. L'objectif stratégique du Centre est de favoriser un développement économique durable et de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays en développement et les pays en transition, par le développement du commerce et des affaires internationales. Le Centre s'emploie à améliorer la compétitivité internationale des petites et moyennes entreprises dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, et les pays en transition. Pour y parvenir, il axe ses efforts sur les activités d'assistance technique concernant l'information commerciale et les questions liées au développement des exportations. Comme l'a affirmé le Conseil économique et social dans sa résolution 1819 (LV) du 9 août 1973, le Centre est le pôle de toutes les activités de coopération technique des Nations Unies en matière de promotion du commerce et est chargé de l'exécution du sous-programme 6 (Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations), du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013. Au cours de l'exercice 2012-2013, les activités relevant du sous-programme ont été axées sur les clients desservis par le Centre et sur la réalisation des objectifs fixés dans le plan stratégique pour la période 2012-2015, adopté par le Groupe consultatif commun à sa quarante-sixième réunion, tenue en mai 2012, et dans le cadre stratégique pour 2012-2013, tel qu'il a été adopté par le Comité du programme et de la coordination, à savoir : a) renforcer l'intégration du secteur commercial à l'économie mondiale par un soutien accru aux décideurs; b) accroître la capacité des organismes de promotion du commerce à soutenir les entreprises; c) renforcer la compétitivité internationale des entreprises par les activités de formation et de soutien menées par le Centre.

2. Le programme de travail pour l'exercice biennal a porté sur les six domaines d'intervention du Centre : a) fourniture d'informations relatives au commerce et aux marchés pour renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises; b) appui à l'intégration économique régionale et aux échanges Sud-Sud; c) établissement de liens avec les chaînes de valeur : compétitivité et diversification des petites et moyennes entreprises et liens avec les marchés d'exportation; d) renforcement des organismes de promotion du commerce et des investissements; e) promotion et généralisation d'un commerce inclusif et respectueux de l'environnement; f) mise en place d'un cadre de politique générale et d'un environnement porteurs par le biais de partenariats public-privé.

3. Afin de renforcer ses activités d'assistance technique, le Centre s'est attaché à améliorer son efficacité et son efficacité en prenant les initiatives suivantes :

a) Au cours de l'exercice biennal, le Centre a pris d'importantes mesures pour améliorer ses procédures de prise de décisions, promouvoir la transparence et obtenir des résultats en intégrant les principes de gestion axée sur les résultats au niveau des projets et du Centre dans son ensemble. En 2013, il a lancé ses pages

Web sur les résultats en matière de développement, qui rendent compte des réalisations effectives par rapport aux objectifs fixés, tant au niveau des produits que des résultats. Les utilisateurs peuvent accéder, en ligne, à des résultats et à des données à jour ventilés par pays, groupe bénéficiaire, type d'intervention et projet. Tous les partenaires du Centre peuvent consulter ces pages, qui sont accessibles à tous. Les systèmes de planification stratégique et d'établissement de rapports ont été améliorés afin de promouvoir l'application du principe de responsabilité et d'assurer que les programmes concordent bien avec les objectifs du Centre. Montrant sa détermination à mieux comprendre les effets de son action sur le terrain, le Centre a préparé le terrain pour commencer à évaluer l'impact à moyen et à long terme des projets et programmes sur leurs bénéficiaires directs et indirects. Les premiers résultats seront disponibles en 2014;

b) Le Centre a poursuivi ses efforts en vue de renforcer l'assurance qualité. Au cours de l'exercice biennal, 97 membres du personnel ont été formés à la conception de projets axés sur les résultats et 40 ont été formés au lancement de projets. Un examen des procédures d'élaboration des projets et d'assurance qualité mené en 2013 a permis de rationaliser les méthodes de travail de manière à réduire le coût des opérations et à renforcer les principes de subsidiarité et de responsabilité;

c) Afin d'améliorer la maîtrise nationale des projets et de renforcer l'efficacité et l'efficience des activités d'assistance technique liée au commerce, le Centre a mis au point une nouvelle méthode d'évaluation des besoins et de conception des projets qui aide les pays à diriger l'élaboration des projets. Cette méthode, qui a été appliquée à titre expérimental dans 11 pays, a reçu le soutien de donateurs, qui ont versé environ 23 millions de dollars de ressources extrabudgétaires pour financer sa mise en œuvre;

d) Le Centre a continué de se préparer au passage aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et à la mise en service du progiciel de gestion intégré Umoja par les organismes des Nations Unies. Il a mis au point un ensemble complet de politiques et de procédures comptables, conformément au calendrier de mise en œuvre de l'ONU. Le Bureau des services de contrôle interne, qui a évalué son état de préparation aux normes IPSAS concernant les immobilisations corporelles, a salué la qualité de son travail. Le Centre a commencé à appliquer les normes IPSAS le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le projet relatif à la transparence des coûts, qui avait pour objet de repérer et d'analyser les coûts liés aux principales procédures administratives, a été achevé au cours de l'exercice biennal. Les résultats serviront à recenser les domaines dans lesquels il est possible d'appliquer des méthodes plus efficaces. En 2013, le Centre a lancé une opération de calcul des coûts à l'échelle de l'organisation en vue d'évaluer le coût de ses activités d'assistance technique et d'optimiser l'utilisation de ses ressources;

e) Le Centre a continué d'investir dans le capital humain, qui est resté un objectif important, en améliorant les systèmes de gestion des ressources humaines et en s'efforçant d'atteindre les objectifs fixés dans sa stratégie pour le capital humain, y compris la mise en place d'un système informatisé d'évaluation et de notation et d'un fichier de consultants en ligne, ainsi que d'une formation intensive aux fonctions de direction et de cours de renforcement des capacités de gestion;

f) En vue d'améliorer la communication et l'information, le Centre a lancé un système de gestion de la relation clients, dans le but d'améliorer le service clients

et de renforcer le partage de l'information à l'échelle du Centre, a modernisé son site Web et intensifié l'utilisation des nombreuses plateformes de médias sociaux. Le Centre a de plus en plus recours à l'informatique pour élargir sa base de clients : ainsi, il a diffusé sur Internet, pour la première fois en 2012, les sessions plénières du Forum mondial pour le développement des exportations, qui est son événement phare. Il a également déployé d'importants efforts en vue d'élargir l'accès aux activités de renforcement des capacités et à l'assistance technique grâce au numérique. Il a proposé un grand nombre de webinaires, publié des vidéos pédagogiques en ligne et commencé à mettre en œuvre une stratégie globale d'apprentissage en ligne comportant dans un premier temps huit modules;

g) Une évaluation indépendante du Centre a été lancée en 2013, le but étant d'examiner les progrès accomplis depuis l'évaluation de 2006, de promouvoir l'application du principe de responsabilité et de formuler des orientations stratégiques et opérationnelles pour l'avenir. Les conclusions servent actuellement à l'élaboration du plan stratégique du Centre pour 2015-2017.

4. Pendant l'exercice biennal 2012-2013, le Centre a mené des projets financés au moyen de fonds extrabudgétaires pour un montant légèrement inférieur à 80 millions de dollars. Il a continué de travailler en priorité avec les pays les plus vulnérables, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique subsaharienne, auxquels il a consacré 64 % des ressources extrabudgétaires en 2013, l'objectif fixé étant de 50 %. Une étude a été menée pour évaluer l'efficacité des activités du Centre au cours de l'exercice biennal. Les premiers résultats sont encourageants, puisque 70 % des entreprises interrogées ont déclaré que le fait de travailler avec le Centre avait eu un effet positif sur leurs exportations. Les entreprises qui ont répondu à l'enquête ont estimé qu'en 2013, environ 30 % de la valeur de leurs exportations pouvait être attribuée à leur collaboration avec le Centre, laquelle avait aussi contribué à créer des emplois. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, le Centre a déployé des efforts considérables pour accroître la sensibilisation aux questions commerciales. Il a dépassé ses objectifs en atteignant un taux d'exécution de 103 %. D'une manière générale, le Centre a atteint un taux d'exécution de 120 % pour ses huit indicateurs de succès.

5. Le travail préliminaire d'élaboration du plan stratégique triennal pour 2015-2017, qui permettra d'aligner le Centre sur le cycle d'examen quadriennal complet du système des Nations Unies, ainsi que l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique pour l'exercice biennal 2016-2017, qui sera soumis au Groupe consultatif commun pour examen en juin 2014, ont fortement marqué la fin de l'exercice biennal considéré. Conformément au projet de cadre stratégique, le Centre devrait continuer d'appuyer la promotion du commerce et des exportations dans les pays en développement et les pays en transition, en continuant d'accorder une attention particulière aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement, aux pays d'Afrique subsaharienne et aux pays fragiles ou sortant d'un conflit. L'engagement du Centre en faveur d'un développement durable et inclusif, notamment grâce à l'intégration d'un volet autonomisation économique des femmes dans ses activités, a également été réaffirmé dans le projet. Le Centre va continuer de travailler avec les décideurs, les organismes de promotion du commerce et les petites et moyennes entreprises et par leur intermédiaire dans les pays en développement afin de réaliser l'objectif que constitue le commerce pour le bien de tous.

6. La reprise tant attendue du commerce mondial n'a pas été au rendez-vous en 2013. Le commerce mondial, mesuré par le volume des exportations internationales, a connu une timide croissance d'un peu moins de 3 % par an au cours de l'exercice biennal. La croissance des exportations a baissé tant dans les pays développés que dans ceux en développement, devenant presque nulle. Les exportations des pays en développement avaient auparavant toujours dépassé celles des pays développés; or, les données les plus récentes semblent indiquer que l'écart se resserre. L'essor des chaînes logistiques internationales et l'importance croissante des échanges de services et du commerce électronique ont transformé le paysage dans lequel les entreprises opèrent. La baisse des droits de douane a créé de nouveaux débouchés, mais a aussi mis en évidence l'importance des mesures non tarifaires et des obstacles réglementaires au commerce. Les contraintes liées à l'offre continuent d'entraver l'intégration des petites et moyennes entreprises des pays en développement aux chaînes de valeur mondiales. Le recours croissant à des accords de commerce multilatéraux ou régionaux a été l'un des principaux éléments qui ont caractérisé la scène commerciale en 2013. Les participants à la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue à Bali (Indonésie) en décembre 2013, ont pris une mesure importante pour régler la question des règlements multilatéraux relatifs à la facilitation des échanges. La mise en œuvre de l'accord sur la facilitation des échanges devrait avoir des retombées positives, en ce qu'elle permettra de simplifier les échanges mondiaux et d'en renforcer l'efficacité, ce qui devrait avoir une incidence favorable sur les exportations des pays en développement.

7. Le Centre est conscient que l'instauration du commerce pour le bien de tous passe nécessairement par l'adoption d'une démarche inclusive et l'établissement de partenariats durables aux niveaux local, national, régional et international. Ainsi, au cours de l'exercice biennal, il a poursuivi son partenariat avec trois communautés économiques régionales d'Afrique, à savoir le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, en vue d'encourager des alliances entre différents secteurs au service du développement et de la promotion du commerce. Des alliances avec l'Organisation internationale de la Francophonie, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation internationale de normalisation ont permis d'améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de projets au profit des bénéficiaires visés. Le Centre a aussi collaboré étroitement avec le Groupe sur le commerce et les capacités productives du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, le Cadre intégré renforcé et l'initiative « Unité d'action des Nations Unies ». Il a également travaillé avec la Banque mondiale, la CNUCED et la Banque africaine de développement en vue de produire des biens et services collectifs mondiaux et a continué de mettre en œuvre des solutions intégrées de développement des échanges dans les pays cibles dans le cadre d'un partenariat avec le Centre néerlandais pour la promotion des importations en provenance des pays en développement. Enfin, le Centre a noué de nombreux partenariats réunissant acheteurs, organismes de développement et producteurs, ainsi que des acteurs intervenant du côté de l'offre de la chaîne de valeur, en particulier dans les secteurs de l'agroalimentaire.

8. Des États Membres de l'ONU et des membres de l'OMC ont participé, les 6 et 7 mai 2013 à Genève, à la quarante-septième session de la réunion annuelle du Groupe consultatif commun du Centre, au cours de laquelle ils ont examiné le rapport annuel de 2012 et les orientations stratégiques du Centre pour l'avenir. Les participants ont félicité le Centre pour les efforts déployés en vue de généraliser le principe d'une gestion axée sur les résultats et l'ont encouragé à continuer de veiller à ce que ses ressources soient bien utilisées. Ils ont invité le Centre à continuer de renforcer la capacité d'exportation du secteur privé des pays en développement dans l'objectif d'intégrer les petites et moyennes entreprises dans des chaînes de valeur mondiales, en attachant une attention particulière aux pays les plus vulnérables. Tous ont salué les excellents résultats et l'efficacité des prestations du Centre. Ils ont exprimé leur soutien aux efforts déployés pour promouvoir l'intégration régionale du commerce, examiner la question des mesures non tarifaires et améliorer encore l'information commerciale pour les pays les moins avancés. Ils ont exprimé leur large adhésion à l'accent mis par le Centre sur la participation des femmes aux échanges et ont salué les mesures prises en faveur d'une intégration accrue de celles-ci, aux fins de promouvoir un modèle de développement durable et inclusif.

## B. Vue d'ensemble

9. Les états financiers I, II, III et IV rendent compte des résultats financiers des activités du Centre. Les notes y relatives précisent les conventions comptables et les règles d'information financière appliquées et donnent des renseignements complémentaires sur les différents fonds.

### Recettes et dépenses

10. Plus de la moitié des activités du Centre sont financées à l'aide de fonds extrabudgétaires, le reste étant financé au moyen du budget ordinaire. En vertu des dispositions administratives et budgétaires convenues par l'ONU et l'OMC et approuvées par l'Assemblée générale dans sa décision 53/411 et sa résolution 59/276, le budget ordinaire du Centre est établi en francs suisses et financé à parts égales par les deux organisations. Les quotes-parts de chacune, déduction faite des recettes accessoires, sont également fixées en francs suisses. On trouvera à l'état IV un état récapitulatif des crédits ouverts et des dépenses imputées au budget ordinaire.

11. Le montant total des ressources utilisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 se répartissait comme suit, par source de financement, par rapport à l'exercice précédent :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012-2013	2010-2011
Budget ordinaire	76 291	72 103
Activités de coopération technique <sup>a</sup>	77 489	85 597
Dépenses d'appui au programme	9 239	7 573
Fonds autorenouvelables et autres fonds	1 380	2 382
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	312	222

	2012-2013	2010-2011
Éliminations (toutes opérations interfonds)	(9 131)	(10 108)
<b>Total des dépenses</b>	<b>155 580</b>	<b>157 769</b>

<sup>a</sup> Y compris les activités relevant du Cadre intégré pour lesquelles le PNUD gère le fonds d'affectation spéciale. Y compris également les projets financés au titre de l'initiative « Unité d'action des Nations Unies ».

On trouvera le détail de ces dépenses dans l'état I. Les ressources des fonds autres que le fonds général et ceux servant à financer les dépenses d'appui au programme sont affectées à des fins spéciales et ne peuvent être utilisées pour financer les dépenses afférentes aux programmes de base du Centre.

12. Les dépenses imputées au budget ordinaire ont augmenté de 4,2 millions de dollars par rapport à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011, pour atteindre un montant total de 76,3 millions de dollars. Cette hausse s'explique par la fluctuation des taux de change entre le dollar des États-Unis et le franc suisse, par l'inflation ainsi que par l'augmentation des dépenses au titre du personnel et des achats.

13. Les dépenses au titre des activités de coopération technique se sont établies à 39,0 millions de dollars en 2012 et à 38,5 millions de dollars en 2013, soit un montant total de 77,5 millions de dollars pour l'exercice biennal, ce qui représente une baisse de 9 % par rapport au montant de 85,6 millions de dollars constaté pour l'exercice 2010-2011. La diminution des dépenses au titre des activités de coopération technique s'explique par la démarche prudente adoptée à l'exercice biennal 2012-2013 par le Centre, qui a continué de mettre l'accent sur les activités de consolidation et celles visant à améliorer la qualité et la planification de la prochaine génération de programmes de grande envergure, ainsi que par les répercussions de l'adaptation au changement de direction.

#### **Actifs, passifs, réserves et soldes des fonds**

14. La part du Centre dans les fonds de gestion centralisée des liquidités s'élevait à 56 69 000 dollars au 31 décembre 2013, dont 11 719 000 dollars de dépôts à vue et à terme, 22 345 000 dollars de placements à court terme, 21 928 000 dollars de placements à long terme et 77 000 dollars d'intérêts cumulés à recevoir. Sur ce montant total, 42 102 000 dollars se rapportaient aux activités de coopération technique.

15. Les engagements au titre des prestations dues par le Centre à la cessation de service ou après le départ à la retraite comprennent le subventionnement des primes d'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement et le paiement des jours de congé accumulés. Ils ont été calculés au moyen d'une évaluation actuarielle réalisée par un cabinet d'actuaire indépendants et compétents. Au 31 décembre 2013, le montant estimatif de ces engagements s'élevait à 62 146 000 dollars, répartis comme suit : 55 922 000 dollars au titre des primes d'assurance maladie après la cessation de service; 4 358 000 dollars au titre des prestations liées au rapatriement; et 1 866 000 dollars au titre du paiement des jours de congé accumulés. Cela représente une augmentation de 2 030 000 dollars par rapport au 31 décembre 2011 (60 116 000 dollars). Cette augmentation, qui correspond au coût des droits accumulés par le personnel en fonction des services

rendus pour l'exercice biennal 2012-2013, soit 7 113 000 dollars, a été compensée par un gain actuariel de 5 083 000 dollars résultant de modifications des hypothèses, y compris une baisse du taux tendanciel des coûts des soins de santé, qui est passé de 8 % à 5 %, et par l'utilisation, au 31 décembre 2013, de taux d'actualisation de 2,55 % pour le calcul des primes d'assurance maladie après la cessation de service, de 4,49 % pour le calcul des engagements au titre du paiement des jours de congé accumulés et de 4,27 % pour le calcul des engagements au titre des prestations liées au rapatriement, contre un taux unique de 4,50 % utilisé pour le calcul de ces trois types d'engagement au 31 décembre 2011.

16. Le solde du fonds général du Centre, d'un montant de 1 791 000 dollars au 1<sup>er</sup> janvier 2012, a été reversé à parts égales à l'ONU et à l'OMC en 2013. Compte tenu des contributions reçues de l'ONU et de l'OMC (79 467 000 dollars), du revenu des placements (83 000 dollars) et des recettes accessoires (409 000 dollars), le Centre a disposé d'un montant total de 79 959 000 dollars pour l'exercice 2012-2013. Les dépenses se sont élevées à 76 291 000 dollars, en comptant les engagements non réglés (3 027 000 dollars) et les ajustements sur exercices antérieurs (12 000 dollars). En conséquence, et compte tenu de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (416 000 dollars), le solde du fonds général s'établissait à 4 072 000 dollars au 31 décembre 2013.

## Annexe

### **Renseignements complémentaires**

1. On trouvera dans la présente annexe les renseignements complémentaires que le Secrétaire général est tenu de communiquer.

#### **Comptabilisation en pertes de montants en espèces et de créances**

2. Pour l'exercice biennal 2012-2013, des créances irrécouvrables d'un montant de 41 530 dollars ont été comptabilisées en pertes, comme le prévoit la règle de gestion financière 106.8.

#### **Comptabilisation en pertes de biens**

3. Pour l'exercice 2012-2013, des biens d'une valeur de 4 585 dollars ont été comptabilisés en pertes, comme le prévoit la règle de gestion financière 106.9.

#### **Versements à titre gracieux**

4. Il n'y a pas eu de versement à titre gracieux durant l'exercice biennal 2012-2013.

**Chapitre V**  
**États financiers de l'exercice biennal**  
**clos le 31 décembre 2013**

## Centre du commerce international

### I. État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013<sup>a</sup>

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds général</i>	<i>Activités de coopération technique<sup>b</sup></i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Fonds renouvelables et autres fonds</i>	<i>Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite</i>	<i>Éliminations (toutes opérations interfonds)<sup>c</sup></i>	<i>Total 2013</i>	<i>Total 2011</i>
<b>Recettes</b>								
Quotes-parts <sup>d</sup>								
De l'Organisation mondiale du commerce	39 732	–	–	–	–	–	39 732	36 565
De l'Organisation des Nations Unies	39 735	–	–	–	–	–	39 735	36 258
Contributions volontaires	–	69 345	–	–	–	–	69 345	80 046
Montants reçus au titre d'arrangements interorganisations	–	7 474	–	–	–	–	7 474	3 701
Recettes provenant de services fournis	–	–	8 412	1 044	–	(8 503)	953	881
Intérêts créditeurs	83	555	61	26	19	–	744	1 783
Recettes diverses ou accessoires	409	133	39	–	707	(628)	660	711
<b>Total des recettes</b>	<b>79 959</b>	<b>77 507</b>	<b>8 512</b>	<b>1 070</b>	<b>726</b>	<b>(9 131)</b>	<b>158 643</b>	<b>159 945</b>
<b>Dépenses</b>								
Traitements et autres dépenses de personnel	61 398	53 068	8 235	925	312	(628)	123 310	120 224
Voyages	755	2 136	–	–	–	–	2 891	3 941
Services contractuels	2 711	5 262	79	(40)	–	–	8 012	11 222
Dépenses de fonctionnement	6 341	1 155	20	167	–	–	7 683	8 003
Achats	2 065	1 502	–	99	–	(76)	3 590	2 807
Dépenses diverses	3 021	6 113	905	70	–	(15)	10 094	11 572
<b>Total des dépenses directes</b>	<b>76 291</b>	<b>69 236</b>	<b>9 239</b>	<b>1 221</b>	<b>312</b>	<b>(719)</b>	<b>155 580</b>	<b>157 769</b>
Appui au programme	–	8 253	–	159	–	(8 412)	–	–
<b>Total des dépenses</b>	<b>76 291</b>	<b>77 489</b>	<b>9 239</b>	<b>1 380</b>	<b>312</b>	<b>(9 131)</b>	<b>155 580</b>	<b>157 769</b>
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>3 668</b>	<b>18</b>	<b>(727)</b>	<b>(310)</b>	<b>414</b>	<b>–</b>	<b>3 063</b>	<b>2 176</b>

	Fonds général	Activités de coopération technique <sup>b</sup>	Appui au programme	Fonds renouvelables et autres fonds	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Éliminations (toutes opérations interfonds) <sup>c</sup>	Total 2013	Total 2011
Produits à recevoir (charges) au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (non budgétisés) <sup>e</sup>	–	–	–	–	(2 030)	–	(2 030)	(18 547)
Ajustements sur exercices antérieurs	(12)	45	–	–	–	–	33	52
<b>Excédent (déficit) net</b>	<b>3 656</b>	<b>63</b>	<b>(727)</b>	<b>(310)</b>	<b>(1 616)</b>	<b>–</b>	<b>1 066</b>	<b>(16 319)</b>
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	416	–	1	–	–	–	417	452
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds	–	(394)	(10)	404	–	–	–	–
Sommes remboursées à des donateurs	(1 791)	(1 141)	–	–	–	–	(2 932)	(2 742)
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	–	25	–	(25)	–	–	–	–
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	1 791	39 806	4 706	1 989	(58 921)	–	(10 629)	7 980
<b>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</b>	<b>4 072</b>	<b>38 359</b>	<b>3 970</b>	<b>2 058</b>	<b>(60 537)</b>	<b>–</b>	<b>(12 078)</b>	<b>(10 629)</b>

<sup>a</sup> Voir la note 2.

<sup>b</sup> Y compris les projets financés par le PNUD.

<sup>c</sup> Voir l'alinéa i) de la note 2.

<sup>d</sup> Voir l'alinéa a) de la note 3.

<sup>e</sup> Correspond à une augmentation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (1 083 000 dollars), des prestations liées au rapatriement (862 000 dollars) et des jours de congé accumulés (85 000 dollars); voir la note 9.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

## Centre du commerce international

Tableau I.1

**Contributions volontaires reçues au titre des activités de coopération technique pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2013	Total 2012-2013	Total 2010-2011
<b>Gouvernements</b>				
Afrique du Sud	–	116	116	278
Allemagne	2 806	2 680	5 486	6 081
Australie	–	1 970	1 970	–
Belgique – Gouvernement flamand	245	–	245	–
Cambodge	–	–	–	39
Canada	2 194	2 512	4 706	15 080
Chine	327	150	477	190
Danemark	2 374	2 335	4 709	4 756
États-Unis d'Amérique	108	230	338	108
Finlande	161	3 679	3 840	5 323
France	89	189	278	533
Irlande	1 236	1 192	2 428	2 394
Italie	–	–	–	140
Japon	80	80	160	333
Mali	–	–	–	97
Norvège	2 012	2 515	4 527	5 219
Nouvelle-Zélande	–	–	–	987
Pays-Bas	4 127	2 868	6 995	1 182
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 871	–	1 871	6 720
Soudan	–	–	–	47
Suède	4 413	4 498	8 911	8 791
Suisse	1 376	6 196	7 572	7 098
<b>Total partiel</b>	<b>23 419</b>	<b>31 211</b>	<b>54 630</b>	<b>65 396</b>
<b>Organisations gouvernementales et multilatérales</b>				
Centre de promotion des investissements et de développement des exportations	–	–	–	151
Agence allemande de coopération internationale	492	27	519	–
Commission européenne	5 026	6 444	11 470	12 408
Bureau international du Travail	55	229	284	5
Organisation internationale de la Francophonie	50	25	75	247
Public Authority for Industry (Koweït)	199	249	448	–
Organismes de promotion du commerce	–	40	40	–
Trade Export Promotion Agency (Sainte-Lucie)	–	84	84	–

	2012	2013	Total 2012-2013	Total 2010-2011
ONUDI	373	398	771	775
UNOPS	–	28	28	–
Banque mondiale	–	–	–	740
OMC	–	320	320	87
<b>Total partiel</b>	<b>6 195</b>	<b>7 843</b>	<b>14 038</b>	<b>14 413</b>
<b>Autres donateurs</b>				
African Management Services Company	200	–	200	217
Malaysian Herbal Corporation	–	–	–	20
Humanist Institute for Cooperation with Developing Countries	–	158	158	–
Palestine Trade Center	320	–	320	–
<b>Total partiel</b>	<b>520</b>	<b>158</b>	<b>678</b>	<b>237</b>
<b>Total</b>	<b>30 134</b>	<b>39 211</b>	<b>69 345</b>	<b>80 046</b>

## Centre du commerce international

II. État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2013<sup>a</sup>

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds général	Activités de coopération technique <sup>b</sup>	Appui au programme	Fonds renouvelables et autres fonds	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite <sup>c</sup>	Éliminations (toutes opérations interfonds) <sup>d</sup>	Total 2013	Total 2011
<b>Actif</b>								
Encaisse et dépôts à terme	–	7	–	–	–	–	7	5
Fonds de gestion centralisée des liquidités <sup>e</sup>	6 157	42 102	4 101	2 061	1 648	–	56 069	56 081
Soldes débiteurs interfonds	–	379	–	–	–	(379)	–	–
Sommes à recevoir de sources de financement	–	397	–	–	–	–	397	1 019
Créances diverses	723	941	34	48	–	–	1 746	1 506
Charges comptabilisées d'avance	10 460	1 866	17	4	–	–	12 347	8 290
<b>Total de l'actif</b>	<b>17 340</b>	<b>45 692</b>	<b>4 152</b>	<b>2 113</b>	<b>1 648</b>	<b>(379)</b>	<b>70 566</b>	<b>66 901</b>
<b>Passif</b>								
Engagements non réglés (exercice antérieur)	–	–	–	–	–	–	–	84
Engagements non réglés (exercice considéré)	3 027	4 426	40	24	–	–	7 517	7 325
Engagements non réglés (exercices à venir)	10 016	1 707	–	2	–	–	11 725	7 796
Soldes créditeurs interfonds	36	1 054	28	29	12	(1 159)	–	–
Dettes diverses	189	146	114	–	27	780	1 256	662
Recettes comptabilisées d'avance	–	–	–	–	–	–	–	1 547
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite <sup>f</sup>	–	–	–	–	62 146	–	62 146	60 116
<b>Total du passif</b>	<b>13 268</b>	<b>7 333</b>	<b>182</b>	<b>55</b>	<b>62 185</b>	<b>(379)</b>	<b>82 644</b>	<b>77 530</b>
<b>Réserves et soldes des fonds</b>								
Réserves de fonctionnement	–	5 361 <sup>g</sup>	810	–	–	–	6 171	5 269
Projets financés par des dons : soldes des fonds	–	32 998	–	–	–	–	32 998	35 545

	Fonds général	Activités de coopération technique <sup>b</sup>	Appui au programme	Fonds renouvelables et autres fonds	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite <sup>c</sup>	Éliminations (toutes opérations interfonds) <sup>d</sup>	Total 2013	Total 2011
Excédent (déficit) cumulé	4 072	–	3 160	2 058	(60 537)	–	(51 247)	(51 443)
<b>Total des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>4 072</b>	<b>38 359</b>	<b>3 970</b>	<b>2 058</b>	<b>(60 537)</b>	<b>–</b>	<b>(12 078)</b>	<b>(10 629)</b>
<b>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>17 340</b>	<b>45 692</b>	<b>4 152</b>	<b>2 113</b>	<b>1 648</b>	<b>(379)</b>	<b>70 566</b>	<b>66 901</b>

<sup>a</sup> Voir la note 2.

<sup>b</sup> Y compris les projets financés par le PNUD.

<sup>c</sup> Voir la note 9.

<sup>d</sup> Voir l'alinéa i) de la note 2.

<sup>e</sup> Part du Centre du commerce international dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme (11 718 720 dollars), placements à court terme (22 344 753 dollars), placements à long terme (21 928 340 dollars) et intérêts courus à recevoir (76 831 dollars). Voir la note 8.

<sup>f</sup> Montant total au 31 décembre 2013 des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (55 922 000 dollars), des prestations liées au rapatriement (4 358 000 dollars) et des jours de congé accumulés (1 866 000 dollars). Voir la note 9.

<sup>g</sup> Voir l'alinéa b) de la note 4.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

## Centre du commerce international

III. État des flux de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013<sup>a</sup>

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds général	Activités de coopération technique <sup>b</sup>	Appui au programme	Fonds renouvelables et autres fonds	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite <sup>c</sup>	Éliminations (toutes opérations interfonds) <sup>d</sup>	Total 2013	Total 2011
<b>Flux de trésorerie provenant du fonctionnement</b>								
Excédent (déficit) net (état I)	3 656	63	(727)	(310)	(1 616)	–	1 066	(16 319)
(Augmentation) diminution des soldes débiteurs interfonds	57	863	50	–	14	(984)	–	–
(Augmentation) diminution des sommes à recevoir de sources de financement	–	622	–	–	–	–	622	53
(Augmentation) diminution des créances diverses	(133)	(73)	14	(48)	–	–	(240)	9
(Augmentation) diminution des autres éléments d'actif	(3 997)	(194)	(1)	135	–	–	(4 057)	(4 221)
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	4 001	261	(24)	(201)	–	–	4 037	3 926
Augmentation (diminution) des sommes à payer aux sources de financement	–	–	–	–	–	–	–	–
Augmentation (diminution) des soldes créditeurs interfonds	36	(365)	28	21	12	268	–	–
Augmentation (diminution) des dettes diverses	(1 467)	(128)	59	(16)	(117)	716	(953)	955
Augmentation (diminution) des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	–	–	–	–	2 030	–	2 030	18 547
À déduire : intérêts créditeurs	(83)	(555)	(61)	(26)	(19)	–	(744)	(1 783)
<b>Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement</b>	<b>2 070</b>	<b>494</b>	<b>(662)</b>	<b>(445)</b>	<b>304</b>	<b>–</b>	<b>1 761</b>	<b>1 167</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de placement</b>								
Intérêts créditeurs	83	555	61	26	19	–	744	1 783
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement</b>	<b>83</b>	<b>555</b>	<b>61</b>	<b>26</b>	<b>19</b>	<b>–</b>	<b>744</b>	<b>1 783</b>

	<i>Fonds général</i>	<i>Activités de coopération technique<sup>b</sup></i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Fonds renouvelables et autres fonds</i>	<i>Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite<sup>c</sup></i>	<i>Éliminations (toutes opérations interfonds)<sup>d</sup></i>	<i>Total 2013</i>	<i>Total 2011</i>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>								
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	416	–	1	–	–	–	417	452
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds	–	(394)	(10)	404	–	–	–	–
Sommes remboursées à des donateurs	(1 791)	(1 141)	–	–	–	–	(2 932)	(2 742)
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	–	25	–	(25)	–	–	–	–
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>(1 375)</b>	<b>(1 510)</b>	<b>(9)</b>	<b>379</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(2 515)</b>	<b>(2 290)</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'encaisse, des dépôts à terme et de la part dans le fonds de gestion centralisée des liquidités</b>								
	<b>778</b>	<b>(461)</b>	<b>(610)</b>	<b>(40)</b>	<b>323</b>	<b>–</b>	<b>(10)</b>	<b>660</b>
Encaisse, dépôts à terme et part dans le fonds de gestion centralisée des liquidités en début d'exercice	5 379	42 570	4 711	2 101	1 325	–	<b>56 086</b>	<b>55 426</b>
<b>Encaisse, dépôts à terme et part dans le fonds de gestion centralisée des liquidités en fin d'exercice</b>	<b>6 157</b>	<b>42 109</b>	<b>4 101</b>	<b>2 061</b>	<b>1 648</b>	<b>–</b>	<b>56 076</b>	<b>56 086</b>

<sup>a</sup> Voir la note 2.

<sup>b</sup> Y compris les projets financés par le PNUD.

<sup>c</sup> Voir la note 9.

<sup>d</sup> Voir l'alinéa i) de la note 2.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

**Centre du commerce international**

**IV. Fonds général : état des crédits ouverts pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts<sup>a</sup></i>			<i>Dépenses</i>			<i>Solde inutilisé</i>
	<i>Montant initial</i>	<i>Différence</i>	<i>Montant révisé</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Total</i>	
Centre du commerce international							
Programme d'activité	82 675	(2 785)	79 890	73 264	3 027	76 291	3 599

<sup>a</sup> Le crédit initialement ouvert s'élevait à 82 675 400 dollars pour l'exercice biennal 2012-2013; il a ensuite été ramené à 80 816 000 dollars, puis à 79 890 100 dollars. L'Assemblée générale a autorisé le montant correspondant à la part de l'Organisation des Nations Unies dans ses résolutions 66/248, 67/247 et 68/245.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

## **Centre du commerce international**

### **Notes relatives aux états financiers**

#### **Note 1**

#### **Le Centre du commerce international et ses activités**

Dans sa résolution 2297 (XXII) du 12 décembre 1967, l'Assemblée générale a approuvé l'établissement, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1968, du Centre du commerce international qui serait géré conjointement et à titre permanent par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) en tant qu'associés égaux. Cet arrangement avait auparavant été approuvé, le 22 novembre 1967, par le Conseil du GATT. En 1995, les responsabilités du GATT ont été transférées à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le Conseil général de l'OMC a alors prié son secrétariat d'engager des négociations avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies en vue de la révision des arrangements budgétaires concernant le Centre du commerce international. Le 18 décembre 1998, l'Assemblée, dans sa décision 53/411 B, a approuvé la recommandation du Secrétaire général de l'ONU et du Directeur général de l'OMC tendant à ce que les arrangements régissant le statut du Centre en tant qu'organe commun soient confirmés et reconduits avec l'OMC; elle a en outre approuvé les dispositions administratives révisées relatives au Centre qui sont énoncées au paragraphe 11 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/53/7/Add.3). Dans la première partie de sa résolution 59/276, l'Assemblée a pris acte des dispositions administratives révisées concernant le Centre énoncées dans le rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/59/405). La supervision gouvernementale du Centre est exercée par les membres de l'OMC et par le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED. Le Groupe consultatif commun conseille le Centre sur son programme de travail et ses activités.

Le Centre est l'organisme conjoint de coopération technique de la CNUCED et de l'OMC pour ce qui touche aux aspects techniques du développement du commerce. Il a pour mission de contribuer à un développement durable en apportant une assistance technique dans les domaines de la promotion des exportations et du développement du commerce international. Ses objectifs stratégiques sont les suivants : a) aider les responsables politiques à intégrer les entreprises dans l'économie mondiale; b) renforcer les capacités des prestataires de services commerciaux aux entreprises; c) renforcer la compétitivité internationale des entreprises. Son budget ordinaire est financé conjointement et à parts égales par l'ONU et l'OMC. Ses projets de coopération technique sont financés au moyen des contributions volontaires versées par des donateurs à des fonds d'affectation spéciale et par les crédits alloués par le PNUD.

## Note 2

### Récapitulation des principales conventions comptables et règles d'information financière du Centre du commerce international

Les comptes du Centre sont tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière établies par le Secrétaire général en application dudit règlement et aux instructions administratives publiées par le Secrétaire général adjoint à la gestion ou par le Contrôleur. Ils sont aussi pleinement conformes aux Normes comptables du système des Nations Unies qui ont été adoptées par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). Le Centre applique la Norme comptable internationale 1, « Présentation des états financiers », relative à la publication des méthodes comptables, telle que modifiée et adoptée par le CCS, à savoir :

- a) Continuité des activités, permanence des méthodes et spécialisation des exercices sont les postulats comptables fondamentaux. Lorsqu'ils sont appliqués dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Dans le cas contraire, il faut le préciser en indiquant pourquoi;
- b) Prudence, primauté de la substance sur la forme et importance relative sont les principes qui déterminent le choix et l'application des conventions comptables;
- c) Les états financiers comprennent un exposé clair et concis de toutes les principales conventions comptables qui ont été appliquées;
- d) L'indication des principales conventions comptables fait partie intégrante des états financiers, et toutes lesdites conventions doivent normalement être indiquées au même endroit;
- e) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants pour l'exercice précédent;
- f) Tout changement de convention comptable qui a une incidence significative sur l'exercice considéré, ou peut en avoir une sur des exercices ultérieurs, doit être indiqué et dûment motivé. Si elle est significative, l'incidence du changement doit être indiquée et quantifiée.

Les comptes du Centre sont tenus selon le principe de la « comptabilité par fonds ». Chaque fonds est considéré comme une entité comptable et financière distincte ayant une comptabilité propre en partie double dont les comptes s'équilibrent.

L'exercice du Centre est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives.

En règle générale, les recettes et les dépenses ainsi que les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité en droits constatés (ou comptabilité d'exercice).

Le budget ordinaire du Centre est établi et approuvé en francs suisses. Les comptes du Centre sont libellés en dollars des États-Unis. Les montants inscrits dans les comptes tenus dans d'autres monnaies sont convertis en dollars des États-Unis au moment des opérations, aux taux de change fixés par l'Organisation des Nations Unies. L'encaisse, les placements, les soldes débiteurs et créditeurs exprimés dans

des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont indiqués en dollars dans les états financiers, leur montant étant converti aux taux de change opérationnels de l'ONU à la date de l'arrêté des comptes. Si la valeur obtenue en utilisant le taux de change effectif à la date de l'arrêté des comptes s'écarte sensiblement de celle résultant de l'utilisation du taux de change opérationnel de l'ONU pour le dernier mois de l'exercice, le montant de la différence est indiqué dans une note.

Les états financiers du Centre sont établis selon la méthode du coût historique et les chiffres ne sont pas réajustés pour tenir compte de l'évolution des prix des biens et des services.

L'état des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte visée dans les Normes comptables du système des Nations Unies.

Les états financiers du Centre sont présentés conformément aux recommandations formulées par le Groupe de travail des Normes comptables du Comité de haut niveau sur la gestion.

Les résultats des opérations du Centre présentés dans les états I à III sont récapitulés par grande catégorie d'activité, après élimination de tous les soldes interfonds et cas de double comptage des recettes et des dépenses. Cette présentation récapitulative ne suppose nullement que des fonds distincts puissent être confondus en aucune manière, les ressources d'un fonds ne pouvant en principe servir qu'à ce fonds.

#### *Recettes*

Les recettes du Fonds général représentent les contributions à recevoir de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation mondiale du commerce pendant l'exercice biennal.

Les intérêts créditeurs comprennent tous les intérêts perçus sur les dépôts bancaires et les revenus des valeurs mobilières et autres titres négociables ainsi que des placements du fonds de gestion centralisée des liquidités. Tous les gains et pertes sur les investissements et sur les différences de taux de change relatifs au fonds de gestion centralisée des liquidités sont déduits des revenus des placements. Les revenus des placements des fonds de gestion centralisée des liquidités et les frais de gestion y afférents sont répartis entre les différents fonds participants.

Les recettes diverses ou accessoires comprennent les loyers perçus, le produit de la vente de publications, les remboursements de dépenses passées en charges au cours d'exercices antérieurs, le produit de la vente de matériel devenu obsolète, les sommes acceptées de la part de donateurs, sans que leur destination ait été spécifiée, et d'autres éléments divers.

Les remboursements au cours d'un exercice de dépenses imputées sur les comptes budgétaires du même exercice sont portés au crédit des mêmes comptes, mais les remboursements de dépenses se rapportant à des exercices antérieurs sont comptabilisés comme recettes accessoires.

*Gains ou pertes de change.* Lors de la clôture des comptes à la fin de chaque exercice, le solde des gains ou pertes de change est inscrit en charges s'il est débiteur; il est comptabilisé comme recettes accessoires s'il est créditeur.

### *Dépenses*

Les dépenses sont imputées sur les autorisations d'engagement de dépenses. Les dépenses totales comprennent les engagements non réglés et les décaissements.

Les dépenses engagées pour l'achat de biens durables sont imputées au budget de l'exercice au cours duquel ces biens ont été acquis et ne sont pas portées en immobilisations. L'inventaire de ces biens est établi au coût historique.

Les dépenses afférentes à des exercices à venir ne sont pas imputées au budget de l'exercice considéré mais inscrites comme charges comptabilisées d'avance, ainsi qu'il est indiqué au troisième paragraphe de la section ci-dessous consacrée à l'actif.

### *Actif*

L'encaisse et les dépôts à terme sont les fonds déposés dans des comptes à vue ou dans des comptes en banque portant intérêts et les certificats de dépôt.

Les fonds de gestion centralisée des liquidités comprennent les dépôts à vue et à terme et les placements à court et à long terme, qui sont gérés centralement, ainsi que les revenus cumulés de ces placements. Les titres des fonds de gestion centralisée des liquidités sont comptabilisés à leur juste valeur et comprennent des valeurs mobilières et autres titres négociables achetés pour générer des recettes. La part de chaque fonds dans les fonds de gestion centralisée des liquidités est indiquée dans l'état financier pertinent, et sa composition et la valeur de réalisation des placements correspondants sont précisées dans les notes figurant au bas de l'état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds. Le Centre ne participe actuellement qu'au fonds principal de gestion centralisée des liquidités. On trouvera des précisions supplémentaires dans la note 8.

Les charges comptabilisées d'avance comprennent normalement les dépenses qui ne peuvent pas valablement être imputées à l'exercice considéré et qui seront imputées sur un exercice ultérieur. Cette rubrique comprend notamment les engagements prévisionnels approuvés par le Contrôleur pour des exercices à venir conformément à la règle de gestion financière 106.7. Ces engagements sont normalement limités aux besoins administratifs de caractère permanent, ainsi qu'aux contrats ou engagements juridiques dont l'exécution s'étend sur de longues périodes.

Aux fins de l'établissement du bilan, seule la fraction des avances sur les indemnités pour frais d'études qui est censée couvrir l'année scolaire ou universitaire écoulée à la date de l'état financier est inscrite comme charge comptabilisée d'avance. Le montant total des avances demeure comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires tant que ceux-ci n'ont pas produit les justificatifs requis, après quoi les avances sont imputées au compte budgétaire approprié et régularisées.

Les frais d'entretien et de réparation des immobilisations sont imputés aux comptes budgétaires appropriés. Le mobilier, le matériel, les autres biens durables et les aménagements apportés aux locaux pris à bail ne sont pas inscrits à l'actif du Centre. Ces acquisitions sont imputées sur les comptes budgétaires de l'année où elles sont effectuées. La valeur des biens durables est indiquée dans les notes relatives aux états financiers.

*Passif, réserves et soldes des fonds*

Les réserves de fonctionnement et autres réserves sont comprises dans le montant total indiqué dans les états financiers pour les réserves et les soldes des fonds.

Les engagements non réglés afférents à des années à venir figurent à la fois dans les charges comptabilisées d'avance et dans les engagements non réglés.

Les recettes comptabilisées d'avance comprennent des recettes encaissées par anticipation.

Les engagements de dépenses du Centre imputables sur les crédits de l'exercice considéré et d'exercices à venir sont portés en compte comme engagements non réglés. Ces engagements demeurent valables pendant 12 mois après la fin de l'exercice biennal auquel ils se rapportent.

Une provision représentant 1 % du traitement de base net est constituée pour faire face au passif éventuel que représentent les indemnités visées à l'appendice D du Règlement du personnel des Nations Unies et imputée sur les crédits ouverts.

Les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite comprennent le subventionnement des primes d'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement et le paiement des jours de congé accumulés. Ces trois types d'engagements sont calculés sur une base actuarielle.

Les recettes inscrites par le Centre au fonds de réserve constitué pour la prime de rapatriement au titre des fonds extrabudgétaires sont calculées sur la base de 8 % du traitement net de base du personnel remplissant les conditions voulues, et le coût en est imputé sur les fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique, le fonds des dépenses d'appui au programme et les fonds renouvelables.

Le passif éventuel est indiqué dans les notes relatives aux états financiers.

*Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies*

Le Centre est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour assurer le versement des pensions de retraite et des prestations de décès, d'invalidité ou autres. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeurs à prestations définies financé par capitalisation.

Il est procédé tous les deux ans à une évaluation actuarielle des actifs de la Caisse et de ses engagements au titre des prestations. Comme il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation affiliée à la Caisse la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime, le Centre est dans l'incapacité de déterminer sa part de la situation financière et des résultats du régime de pensions d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies; la part du Centre dans la situation nette de la Caisse n'est donc pas comptabilisée dans les états financiers.

Le Centre est tenu de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale, qui est actuellement de 7,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les participants et de 15,8 % pour l'Organisation.

En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée n'avait pas invoqué ces dispositions.

#### *Comptes relatifs à la coopération technique*

Les états financiers I à III rendent compte des activités de coopération technique financées par les fonds d'affectation spéciale et par le PNUD.

Les contributions volontaires sont comptabilisées comme recettes au moment où elles sont reçues, même dans le cas des montants qui n'ont pas encore été affectés à un projet particulier. Le tableau 1.1 des états financiers présente la liste des contributions volontaires reçues pendant l'exercice biennal.

Les fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations représentent les allocations à recevoir du PNUD, dont le montant est calculé sur la base des intérêts et d'autres recettes diverses par rapport au montant total des dépenses.

Toutes les sommes acceptées à des fins spécifiées par le donateur sont comptabilisées dans des fonds d'affectation spéciale ou inscrites à des comptes spéciaux. Un fonds d'affectation spéciale distinct est constitué pour chaque projet approuvé par le donateur et le pays bénéficiaire.

Sous réserve de l'accord des donateurs, les revenus des placements au titre des fonds d'affectation spéciale sont portés tout d'abord au crédit de la réserve de fonctionnement, afin de maintenir celle-ci au niveau convenu, puis à celui des fonds des donateurs ou pour augmenter le montant de la réserve de fonctionnement (voir plus loin le paragraphe sur la réserve de fonctionnement). Les recettes accessoires provenant de la vente de biens excédentaires ou du remboursement des dépenses sont portées au crédit du compte du projet sur lequel la dépense a été imputée à l'origine. Si le compte du projet est clos, ces sommes sont portées au crédit du donateur.

Les engagements non réglés de l'exercice concernant toutes les activités de coopération technique demeurent valables pendant 12 mois après la fin de l'année civile, et non de l'exercice biennal, auxquels ils se rapportent. Les règles de communication de l'information financière arrêtées par le PNUD prévoient toutefois que les agents d'exécution peuvent garder les engagements non réglés dans leurs livres au-delà de 12 mois dès lors qu'il subsiste une ferme obligation de payer. Conformément aux mêmes règles, les économies découlant de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs sont portées au crédit des projets pertinents et viennent en déduction des dépenses de l'exercice.

Les engagements non réglés afférents à des années à venir figurent à la fois dans les charges comptabilisées d'avance et dans les engagements non réglés.

Un système de coût moyen est utilisé en ce qui concerne les activités de coopération technique, selon lequel les éléments du coût effectif des services d'experts qui sont propres à chaque expert sont imputés au budget des projets sur la base d'un coût moyen. On calcule le coût moyen en répartissant ces éléments entre tous les projets de coopération technique pour lesquels des services d'experts ont été assurés pendant l'exercice.

*Gains ou pertes de change.* Les différences de change découlant des transactions courantes liées à l'exécution de projets financés par des fonds d'affectation spéciale sont portées au débit ou au crédit du budget des projets appropriés. Celles qui ne peuvent être directement imputées à un projet particulier sont portées au débit ou au crédit de la réserve de fonctionnement (voir ci-dessous le paragraphe sur la réserve de fonctionnement).

*Réserve de fonctionnement.* La réserve de fonctionnement est constituée afin de remédier aux retards dans le versement des contributions annoncées et de combler le déficit des fonds d'affectation spéciale en fin d'exercice, y compris pour ce qui est des dépenses de liquidation.

*Soldes des fonds d'affectation spéciale financés par des donateurs.* Ces soldes comprennent le solde non engagé des allocations, les contributions qui n'ont pas encore été allouées, les soldes qui restent après l'achèvement des projets, les intérêts créditeurs et les recettes accessoires, y compris les sommes visées au troisième paragraphe de la section ci-dessus consacrée aux recettes. Les fonds restent sous la garde du Centre en attendant les instructions des donateurs quant à leur utilisation et font l'objet d'un examen systématique lors des discussions que le Centre tient régulièrement avec tous les donateurs.

#### *Dépenses d'appui au programme*

Le remboursement des dépenses d'appui au programme est prévu pour les activités de coopération technique financées par des fonds extrabudgétaires et est porté au débit du fonds pour les dépenses d'appui. Le remboursement est calculé de façon à représenter un certain pourcentage des ressources effectivement consacrées au programme.

Les engagements non réglés imputés sur des comptes spéciaux pour les dépenses d'appui au programme sont comptabilisés de la même façon que les engagements non réglés imputés au Fonds général.

Le solde du fonds pour les dépenses d'appui est reporté sur l'exercice biennal suivant.

Une réserve de fonctionnement correspondant à 20 % des recettes prévues au titre des dépenses d'appui doit être maintenue pour pouvoir faire face au passif éventuel, conformément à l'instruction administrative ST/AI/285.

#### *Fonds renouvelables et autres fonds*

Des fonds renouvelables, dont le financement initial provient de sources extrabudgétaires, sont créés pour permettre d'exécuter des activités précises à l'appui des objectifs stratégiques du Centre. Les recettes provenant des activités d'un fonds renouvelable servent à rembourser les sommes avancées par celui-ci; elles sont portées à son crédit et servent à financer tous les coûts liés à ses activités. Les fonds renouvelables sont administrés conformément au mandat établi et aux objectifs opérationnels et financiers.

*Fonds renouvelable pour le renforcement de la sensibilisation au moyen de l'information commerciale.* Les recettes provenant de la vente d'analyses de données sur le commerce et d'instruments et de services connexes auprès des

entreprises et aux niveaux mondial, régional et national servent à financer la fourniture d'autres services.

*Fonds renouvelable pour le renforcement des organismes de soutien au commerce et aux politiques.* Les recettes provenant de la vente de services consultatifs généraux ou spécialisés, de services opérationnels, de supports de formation, de services de mise en relation et de services connexes servent à financer la fourniture d'autres services et de supports actualisés visant à renforcer les organismes de soutien au commerce et à améliorer les conditions de l'activité commerciale.

*Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux entreprises.* Les recettes provenant de la vente de supports, d'outils et de services relatifs aux travaux de recherche, à la production et à la diffusion de supports à jour sur la compétitivité des entreprises et le développement sectoriel servent à financer la production de nouveaux documents et la mise à jour de documents existants.

*Passage des Normes comptables du système des Nations Unies aux Normes comptables internationales pour le secteur public*

L'ONU abandonne les Normes comptables du système des Nations Unies au profit des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), qui régiront la présentation de ses états financiers et celle des états financiers du Centre, à compter de l'année financière 2014. Les présents états financiers sont donc les derniers qui seront présentés selon les Normes comptables du système des Nations Unies.

Les normes IPSAS utilisent une comptabilité d'exercice intégrale, ce qui signifie que tous les éléments d'actif et de passif sont présentés dans le corps des états financiers et que les charges et les produits sont comptabilisés au moment où ils se produisent, sans considération des sorties et entrées de trésorerie. La présentation conformément aux normes IPSAS s'accompagne également d'un plus grand nombre de notes aux états financiers.

En vertu des Normes comptables du système des Nations Unies, les comptes financiers et les comptes budgétaires sont établis au moyen des mêmes méthodes comptables. Du fait de l'adoption des normes IPSAS, les états financiers seront désormais présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale, tandis que les dépenses budgétaires continueront d'être constatées en comptabilité de caisse modifiée. Une comparaison sera faite entre les chiffres relatifs à l'exécution du budget et ceux figurant dans les états financiers, et présentée dans les notes relatives à ces derniers.

Les normes IPSAS prévoient l'établissement d'états financiers annuels; à compter de l'exercice financier 2014, des états financiers conformes aux normes IPSAS seront établis et vérifiés chaque année.

### Note 3 Fonds général

#### Recettes pour l'exercice biennal 2012-2013

Conformément à la résolution 2297 (XXII) de l'Assemblée générale et à la décision des Parties contractantes du GATT du 22 novembre 1967, ainsi qu'aux nouvelles dispositions administratives entre l'ONU et l'OMC que l'Assemblée a approuvées dans sa décision 53/411 et dans sa résolution 59/276, le budget ordinaire du Centre est établi en francs suisses et partagé à parts égales entre l'ONU et l'OMC.

Conformément aux dispositions administratives arrêtées entre l'ONU et l'OMC, le budget du Centre est partagé à parts égales entre les deux organisations. Le budget approuvé est déterminé sur la base du projet de budget-programme pour l'exercice biennal ainsi que des résolutions ultérieures adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil général de l'OMC. Au cas où ces deux organes approuveraient deux montants différents, le Centre devra calculer le plus petit dénominateur commun du montant approuvé par ses deux organismes de tutelle. Pour l'exercice 2012-2013, le montant approuvé par l'OMC était inférieur à celui approuvé par l'ONU, si bien que le budget initial du Centre pour l'exercice 2012-2013 demeure au même niveau que le montant approuvé par le Conseil général de l'OMC (76 144 000 francs suisses, soit 82 675 353 dollars au taux de 0,921 francs suisses pour 1 dollar).

Les dépenses prévues dans le budget révisé du Centre pour l'exercice biennal 2012-2013, tel qu'approuvé par l'Assemblée dans sa résolution 68/245, s'établissaient à 79 890 100 dollars, soit 71 697 000 francs suisses, contre 69 551 300 francs suisses pour l'exercice biennal antérieur, ce qui correspond à une augmentation de 3,1 % en francs suisses. Les recettes diverses ont été estimées à 419 280 dollars (correspondant à 391 317 francs suisses). La quote-part requise de chacun des organismes de tutelle, à savoir l'ONU et l'OMC, était donc de 39 735 400 dollars (soit 35 652 842 francs suisses).

Les quotes-parts reçues de l'ONU et de l'OMC pendant l'exercice biennal 2012-2013 s'élevaient respectivement à 39 735 400 dollars (correspondant à 36 962 430 francs suisses) et à 39 731 619 dollars (correspondant à 36 962 430 francs suisses), soit un total de 79 467 019 dollars.

Les autres recettes pour l'exercice biennal 2012-2013 (libellées en milliers de dollars des États-Unis) sont les suivantes :

	2012-2013	2010-2011
Recettes provenant de la location de locaux	213	207
Vente de publications	32	58
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	100	61
Autres recettes	64	210
<b>Total</b>	<b>409</b>	<b>536</b>

*Charges comptabilisées d'avance*

Les charges comptabilisées d'avance au 31 décembre 2013 et 2011 (libellées en milliers de dollars des États-Unis) comprennent les éléments suivants :

	2013	2011
Engagements non réglés (exercices à venir) (note 2, troisième paragraphe de la rubrique « Actif »)	10 016	6 190
Avances au personnel au titre de l'indemnité pour frais d'études (note 2, quatrième paragraphe de la rubrique « Actif »)	340	273
Autres dépenses	104	–
<b>Total</b>	<b>10 460</b>	<b>6 463</b>

*Réserves et soldes des fonds*

En fin d'exercice, le solde excédentaire du Fonds général du Centre est porté au crédit de l'ONU et de l'OMC pour l'exercice suivant. En conséquence, le solde de 1 790 567 dollars reporté de l'exercice biennal 2010-2011 a été remboursé à parts égales à l'ONU et à l'OMC en 2012. Le montant de 4 072 109 dollars inscrit au compte d'excédents au 31 décembre 2013 provient d'un excédent des recettes pour l'exercice biennal 2012-2013, d'un montant de 3 667 649 dollars, et de l'annulation d'engagements de l'exercice antérieur, d'un montant de 416 398 dollars, déduction faite d'un ajustement de 11 936 dollars au titre de l'exercice antérieur.

**Note 4**

**Activités de coopération technique**

*Charges comptabilisées d'avance*

Les charges comptabilisées d'avance au 31 décembre 2013 et 2011 (libellées en milliers de dollars des États-Unis) comprennent les éléments suivants :

	2013	2011
Engagements non réglés (exercices à venir) (note 2, troisième paragraphe de la rubrique « Actif »)	1 707	1 467
Avances au personnel au titre de l'indemnité pour frais d'études (note 2, quatrième paragraphe de la rubrique « Actif »)	103	95
Autres dépenses	56	110
<b>Total</b>	<b>1 866</b>	<b>1 672</b>

*Réserve de fonctionnement*

Au 31 décembre 2013, le montant de la réserve de fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale du Centre s'élevait à 5 361 000 dollars, soit une augmentation de 1 100 000 dollars (ou 25,8 %) pour 2012-2013.

**Note 5****Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme**

Au 31 décembre 2013, le montant total des réserves et du solde du fonds s'élevait à 3 969 885 dollars, résultat des variations ci-après enregistrées en 2012-2013 :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012-2013	2010-2011
Solde du fonds en début d'exercice	3 698	2 034
Excédent (déficit)	(727)	1 898
Ajustements sur exercices antérieurs	-	(2)
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	1	24
Virements aux fonds renouvelables	(10)	(15)
Prélèvements (virements) sur la réserve de fonctionnement	198	(241)
<b>Solde du fonds en fin d'exercice</b>	<b>3 160</b>	<b>3 698</b>
Réserve de fonctionnement en début d'exercice	1 008	767
Prélèvements (virements) sur le compte d'excédents	(198)	241
<b>Solde de la réserve de fonctionnement en fin d'exercice</b>	<b>810</b>	<b>1 008</b>
<b>Total de la réserve et du solde du fonds</b>	<b>3 970</b>	<b>4 706</b>

**Note 6****Fonds renouvelables et autres fonds**

Les recettes provenant de services fournis en 2012-2013 se décomposent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012-2013	2010-2011
Fonds renouvelable pour le renforcement de la sensibilisation au moyen de l'information commerciale	454	466
Fonds renouvelable pour le renforcement des organismes d'appui au commerce et aux politiques	36	32
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux entreprises	554	507
<b>Total</b>	<b>1 044</b>	<b>1 005</b>

**Note 7**  
**Autres dépenses**

Les autres dépenses pour l'exercice biennal 2012-2013 sont les suivantes :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds général	Activités de coopération technique	Dépenses d'appui au programme	Fonds renouvelables (toutes opérations et autres fonds)	Éliminations (toutes opérations interfonds)	2012-2013	2010-2011
Activités administratives communes	421	–	–	–	–	421	348
Services généraux communs	1 207	–	677	–	–	1 884	1 842
Services médicaux communs	127	–	126	–	–	253	110
Services de sécurité	1 266	–	89	–	–	1 355	1 339
Dépenses d'appui aux organismes associés	–	–	13	–	–	13	14
Formation en groupe	–	6 113	–	70	(15)	6 168	7 919
<b>Total</b>	<b>3 021</b>	<b>6 113</b>	<b>905</b>	<b>70</b>	<b>(15)</b>	<b>10 094</b>	<b>11 572</b>

**Note 8**  
**Fonds de gestion centralisée des liquidités**

**Généralités**

La Trésorerie de l'Organisation des Nations Unies investit centralement les fonds excédentaires pour le compte du Secrétariat et celui du Centre. Ces fonds sont regroupés en deux fonds de gestion centralisée des liquidités gérés en interne, qui investissent dans les grandes classes d'actifs du marché monétaire et du marché des valeurs à revenu fixe. Le regroupement a un effet bénéfique sur le rendement global et sur le risque, grâce aux économies d'échelle et à la possibilité de répartir sur plusieurs échéances les risques liés à la courbe des taux.

Les activités de placement des fonds de gestion centralisée des liquidités obéissent aux principes énoncés dans les directives de l'ONU pour la gestion des placements. Un comité des placements évalue périodiquement l'application des directives et fait des recommandations en vue de leur révision; il évalue également les résultats obtenus.

**Objectifs de la gestion des placements**

Conformément aux directives, et par ordre d'importance, les objectifs de gestion des placements des fonds de gestion centralisée des liquidités sont :

- a) La sécurité : assurer la préservation du capital;
- b) La liquidité : assurer une liquidité suffisante pour que l'ONU puisse aisément couvrir tous ses besoins opérationnels. Seuls sont détenus les actifs négociables qui peuvent être facilement convertis en disponibilités;
- c) Le retour sur investissement : obtenir un rendement concurrentiel par rapport au marché, compte tenu des contraintes liées au risque d'investissement et de la situation de trésorerie. Pour déterminer si les fonds de gestion centralisée des

liquidités obtiennent des rendements satisfaisants, on évalue leurs résultats par rapport à des indices de référence.

### **Fonds de gestion centralisée des liquidités**

La Trésorerie de l'Organisation des Nations Unies gère ses placements en les regroupant en deux fonds : le fonds principal de gestion centralisée des liquidités et le fonds de gestion centralisée des liquidités en euros.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2013, le fonds de gestion centralisée des liquidités de l'ONU et le fonds de gestion centralisée des liquidités hors Siège ont été regroupés pour former le fonds principal de gestion centralisée des liquidités, qui comprend désormais les soldes des comptes bancaires d'opérations et les investissements en dollars des États-Unis.

Le fonds de gestion centralisée des liquidités en euros détient des titres libellés dans cette devise; y participent principalement les bureaux hors Siège qui peuvent détenir des excédents en euros provenant de leurs opérations.

Le Centre ne participe qu'au fonds principal de gestion centralisée des liquidités, qui investit dans différents types de valeurs. Celles-ci peuvent comprendre, sans s'y limiter, des dépôts bancaires, des effets de commerce et des titres émis par des entités supranationales, des organismes d'État ou des gouvernements, avec des échéances inférieures ou égales à cinq ans.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction, et non plus à la date de règlement. Les chiffres de 2011 n'ont pas été retraités car l'incidence de cette modification a été jugée négligeable. Les revenus de placements sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice; les frais de transaction directement attribuables aux activités de placement du fonds de gestion centralisée des liquidités sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés, et les recettes nettes sont distribuées aux fonds participants, au prorata de leur participation; les frais des comptes bancaires d'opérations ne sont pas déduits mais facturés séparément aux participants au fonds. Les profits et pertes latents sur valeurs mobilières et sur change sont répartis au prorata entre tous les participants, en fonction de leur solde en fin d'année.

Les plus-values et moins-values sur cession de placements – en l'occurrence, la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable – sont comptabilisées dans les recettes nettes distribuées aux fonds participant au fonds de gestion centralisée des liquidités.

Au 31 décembre 2013, les placements des fonds de gestion centralisée des liquidités avaient été recalculés à la juste valeur. Les chiffres correspondants au 31 décembre 2011 représentent la valeur comptable des placements. Les chiffres de 2011 n'ont pas été retraités car l'incidence du changement de mode de valorisation a été jugée négligeable.

### *Information financière relative au fonds principal de gestion centralisée des liquidités*

Au 31 décembre 2013, le fonds principal de gestion centralisée des liquidités détenait des actifs d'une valeur totale de 9 548,7 millions de dollars, dont un montant de 56,1 millions dû au Centre, comme l'indique la rubrique Fonds principal

de gestion centralisée des liquidités de l'état II (état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds).

Le tableau V.1 récapitule l'information financière relative au fonds principal de gestion centralisée des liquidités au 31 décembre 2013.

Tableau V.1  
**État récapitulatif de l'actif et du passif du fonds principal de gestion centralisée des liquidités au 31 décembre 2013**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds principal</i>	
<b>Actif</b>	
Placements à court terme <sup>a</sup>	5 687 907
Placements à long terme <sup>a</sup>	3 734 459
<b>Total des placements</b>	<b>9 422 366</b>
Encaisse	113 200
Produits des placements à recevoir	13 084
<b>Total de l'actif</b>	<b>9 548 650</b>
<b>Passif</b>	
Dû au Centre	56 069
Dû aux autres fonds participant au fonds principal de gestion centralisée des liquidités	9 492 581
<b>Total du passif</b>	<b>9 548 650</b>
<b>Actif net</b>	<b>–</b>

**État récapitulatif des recettes nettes du fonds principal de gestion centralisée des liquidités pour l'exercice clos le 31 décembre 2013**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds principal</i>	
<b>Recettes</b>	
Produits des placements	96 592
Plus-values réalisées sur les ventes de titres	24 643
Ajustements de change	4 241
Plus-values/(moins-values) latentes	4 811
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>130 287</b>
Frais bancaires	(1 083)
<b>Recettes nettes d'exploitation</b>	<b>129 204</b>

<sup>a</sup> Juste valeur.

*Composition du fonds principal de gestion centralisée des liquidités*

Le tableau V.2 montre la ventilation des placements détenus par le fonds principal de gestion centralisée des liquidités par type d'instruments.

Tableau V.2

**Ventilation des placements du fonds principal de gestion centralisée des liquidités au 31 décembre 2013, par type d'instruments**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds principal</i>	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur<sup>a</sup></i>
<b>Obligations</b>		
Émises par des organismes (hors États-Unis)	2 073 122	2 077 421
Émises par des États (hors États-Unis)	670 963	674 773
Émises par des institutions supranationales	250 075	250 246
Émises par des organismes des États-Unis	555 494	556 492
Émises par le Trésor des États-Unis	1 597 161	1 592 050
<b>Total partiel</b>	<b>5 146 815</b>	<b>5 150 982</b>
Instruments à prime	2 138 208	2 138 849
Certificats de dépôt	250 000	250 003
Dépôts à terme	1 882 532	1 882 532
<b>Total des placements</b>	<b>9 417 555</b>	<b>9 422 366</b>

<sup>a</sup> La juste valeur est déterminée par le dépositaire indépendant sur la base d'évaluations de titres obtenues auprès de tierces parties.

**Gestion du risque financier**

Le fonds principal de gestion centralisée des liquidités est exposé à différents types de risque financier, dont le risque de crédit, le risque d'illiquidité, le risque de change et le risque de marché (qui comprend le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix), comme il est décrit ci-après.

*Risque de crédit*

Les Directives de l'ONU pour la gestion des placements prescrivent de ne pas investir dans des titres d'émetteurs dont la note de crédit est insuffisante et fixent une limite maximale de concentration des titres d'un émetteur donné. Ces conditions étaient remplies à la date des investissements. Les notes de crédit utilisées sont celles données par les principales agences de notation, Standard & Poor's et Moody's pour les obligations et les effets de commerce, et la notation de viabilité de Fitch pour les dépôts à terme. Le tableau V.3 indique les notes de crédit des émetteurs dont les titres étaient détenus par le fonds principal de gestion centralisée des liquidités.

Tableau V.3  
**Ventilation des placements du fonds principal de gestion centralisée des liquidités au 31 décembre 2013, par note de crédit**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds principal</i>	<i>Total<sup>a</sup></i>	<i>Notes</i>
Obligations	5 150 982	S&P : 32,3 % AAA et 63,1 % AA+/AA; 4,6 % NR; Moody's : 81,9 % Aaa et 18,1 % Aa1/Aa3
Instruments à prime	2 138 849	S&P : 71,7 % A-1+ et 24,1 % NR; Moody's : 95,8% P-1; Fitch : 4,2 % aa-
Certificats de dépôt	250 003	S&P : 40 % A-1; Moody's : 40 % P-1; Fitch : 60 % a+/a-
Dépôts à terme	1 882 532	Fitch : 58,6 % aa- et 41,4 % a+/a-
<b>Total des placements</b>	<b>9 422 366</b>	

<sup>a</sup> Valeur comptable des titres au 31 décembre 2013.

#### *Risque d'illiquidité*

Le fonds principal de gestion centralisée des liquidités est exposé à un risque d'illiquidité, car les participants doivent effectuer des retraits à court délai. Il conserve des disponibilités et des titres négociables en quantités suffisantes pour faire face aux engagements de l'ONU au moment où ils arrivent à échéance. La majeure partie de son encaisse, des équivalents de trésorerie et des placements est disponible dans un délai d'un jour pour répondre aux besoins opérationnels. Ainsi, le fonds principal de gestion centralisée des liquidités peut répondre sans délai aux demandes de retrait, et le risque d'illiquidité est considéré comme faible.

#### *Risque de change*

Le risque de change est le risque que la valeur de placements effectués dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis suive les fluctuations des taux de change. Le fonds principal de gestion centralisée des liquidités ne court pas de risque de change car ses placements sont en dollars des États-Unis. Il court un risque de change pour les comptes bancaires d'opérations.

#### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque de fluctuation de la valeur des placements du fait de variations des taux d'intérêt. En règle générale, le prix d'un titre à taux fixe chute à mesure que le taux d'intérêt augmente, et vice versa. Le risque de taux est habituellement mesuré en fonction de la durée, exprimée en années, de chaque titre à taux fixe. Plus la durée est longue, et plus le risque de taux est élevé.

Le fonds principal de gestion centralisée des liquidités est exposé au risque de taux, car ses placements comprennent des titres portant intérêt. Au 31 décembre 2013, ces placements comprenaient principalement des titres à échéance plutôt courte, la durée maximale étant de moins de 4 ans. L'échéance moyenne des titres était de 0,92 année, ce qui est considéré comme un indicateur de faible risque de taux.

Le tableau V.4 illustre la façon dont la juste valeur du fonds principal de gestion centralisée des liquidités au 31 décembre 2013 évoluerait si le rendement global des placements variait en raison des fluctuations des taux d'intérêt. On y voit

l'incidence de glissements vers le haut ou vers le bas de la courbe des rendements pouvant aller jusqu'à 200 points de base (100 points de base = 1 %). Vu la conjoncture des taux d'intérêt, ces glissements de points de base n'ont toutefois qu'une valeur indicative.

Tableau V.4  
**Sensibilité du fonds principal de gestion centralisée des liquidités  
aux taux d'intérêt, au 31 décembre 2013**

<i>Glissements de la courbe des rendements (points de base)</i>	<i>Incidence sur la juste valeur (millions de dollars É.-U.)</i>
	<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>
-200	174
-150	130
-100	87
-50	43
0	0
50	-43
100	-87
150	-130
200	-174

#### *Autres risques de prix*

Le fonds principal de gestion centralisée des liquidités n'est pas exposé à d'autres risques de prix significatifs, car il n'emprunte pas de titres, n'en vend pas à découvert et n'en achète pas sur marge, ce qui limite les risques de perte de capitaux.

#### **Note 9**

##### **Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite**

Les prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite se composent des subventions de prime de l'assurance maladie accordées après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et du paiement des jours de congé accumulés. Comme l'indique le sixième paragraphe de la section consacrée à l'état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds de la note 2 ci-dessus, les engagements correspondants sont calculés au moyen d'une évaluation actuarielle réalisée par un cabinet d'actuaire indépendants et compétents.

#### *Assurance maladie après la cessation de service*

À la cessation de service, les fonctionnaires et les personnes à leur charge peuvent choisir de s'affilier à un plan d'assurance maladie à prestations définies des Nations Unies à condition de remplir certaines conditions, dont 10 ans d'affiliation à un plan d'assurance maladie des Nations Unies pour les fonctionnaires recrutés après le 1<sup>er</sup> juillet 2007 et cinq ans d'affiliation pour ceux recrutés avant cette date. Cette prestation est dénommée assurance maladie après la cessation de service.

Pour calculer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2013, l'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes :

a) Taux équivalent unique d'actualisation de 2,55 % calculé à partir d'une combinaison pondérée de trois hypothèses concernant le taux d'actualisation : dollar des États-Unis ou autres monnaies, euros et francs suisses. Auparavant, un taux équivalent unique d'actualisation de 4,5 % était utilisé, sur la base uniquement d'obligations de premier rang émises par des sociétés et libellées en dollars des États-Unis;

b) Taux d'augmentation du coût des soins de santé de 5,0 % par an pour tous les plans d'assurance maladie disponibles ailleurs qu'aux États-Unis et de 7,3 % par an pour tous les autres plans (à l'exception du programme Medicare et des plans d'assurance dentaire proposés aux États-Unis, pour lesquels un taux de 6,3 % et un taux de 5,0 % ont été respectivement utilisés), tombant progressivement à 4,5 % sur une période de 10 ans;

c) Taux de départ à la retraite, de cessation d'activités et de mortalité conformes à ceux utilisés par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour procéder à sa propre évaluation actuarielle des pensions de retraite.

L'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service consiste également à prendre en compte les primes de tous les participants pour calculer les engagements résiduels du Centre. Ainsi, les primes payées par les retraités sont déduites du montant brut des engagements, et une partie des primes des fonctionnaires en activité en est également déduite pour parvenir au montant des engagements résiduels du Centre, conformément aux ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale. Selon ces ratios, la part du Centre ne doit pas dépasser la moitié pour les régimes d'assurance maladie autres que ceux qui sont offerts aux États-Unis, les deux tiers pour les régimes d'assurance proposés aux États-Unis et les trois quarts pour le régime d'assurance maladie du personnel recruté localement.

Compte tenu de ce qui est énoncé aux deuxième et troisième paragraphes de la présente section, la valeur actualisée des engagements au 31 décembre 2013 (déduction faite de la part des primes à la charge des participants) a été estimée à 55 922 000 dollars.

Selon les hypothèses indiquées au deuxième paragraphe de la présente section, on estime que la valeur actualisée des engagements augmenterait de 24 % ou diminuerait de 18 % si les frais médicaux augmentaient ou diminuaient de 1 %, toutes autres hypothèses demeurant constantes. De la même façon, on estime que les engagements augmenteraient de 25 % si le taux d'actualisation était abaissé de 1 %, ou diminueraient de 19 % si le taux était relevé de 1 %, toutes autres hypothèses demeurant constantes.

#### *Prestations liées au rapatriement*

À la cessation de service, les fonctionnaires qui remplissent certaines conditions, dont celle de résider en dehors de leur pays de nationalité au moment où ils cessent leurs fonctions, ont droit à une prime de rapatriement dont le montant est fonction de l'ancienneté, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de

déménagement. Ces avantages sont collectivement dénommés prestations liées au rapatriement.

Comme indiqué au sixième paragraphe de la section consacrée à l'état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds de la note 2 ci-dessus, les services d'un actuaire-conseil ont été retenus pour réaliser une évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations liées aux rapatriements au 31 décembre 2013. L'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : taux équivalent unique d'actualisation de 4,27 %; taux de progression annuel des traitements en accord avec ceux utilisés par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle des pensions de retraite; augmentation des frais de voyage et d'envoi de 2,5 % par an.

Compte tenu des hypothèses énoncées ci-dessus, la valeur actualisée des engagements au 31 décembre 2013 a été estimée à 4 358 000 dollars.

#### *Jours de congé non pris*

À la cessation de service, les fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée ou d'un engagement de caractère continu ont droit au paiement des jours de congé annuel qu'ils ont accumulés, jusqu'à concurrence de 60 jours ouvrables.

Comme indiqué au sixième paragraphe de la section consacrée à l'état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds de la note 2 ci-dessus, les services d'un actuaire-conseil ont été retenus pour réaliser une évaluation actuarielle des engagements au titre des jours de congé accumulés au 31 décembre 2013. L'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : taux équivalent unique d'actualisation de 4,49 % et augmentation annuelle du reliquat de congés payés égale à 10,9 jours les trois premières années de service, à 1 jour de la quatrième à la huitième année, et à 0,5 jour chaque année par la suite, jusqu'à concurrence de 60 jours. Pour les traitements, l'hypothèse était celle d'un taux de progression en accord avec ceux utilisés par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle des pensions de retraite.

Compte tenu de ces hypothèses, la valeur actualisée des engagements au titre des jours de congé accumulés était estimée à 1 866 000 dollars au 31 décembre 2013.

#### **Note 10**

##### **Contributions en nature**

La valeur des contributions en nature reçues pendant l'exercice biennal 2012-2013 a été estimée à 1 800 000 dollars, à partir des meilleures données disponibles, telles que le barème universel des prix du PNUD et les taux du marché en vigueur. Les locaux et services de conférence fournis par les gouvernements et d'autres organisations ou partenaires dans le cadre de l'organisation de manifestations ou de séminaires à l'échelon local forment l'essentiel de ces contributions. Le Centre a également reçu une allocation-logement de 6 481 000 dollars pour l'exercice biennal 2012-2013, qui représente la différence entre le prix du marché et celui effectivement payé pour la location de l'immeuble qu'il occupe.

**Note 11**  
**Biens durables**

Conformément aux conventions comptables appliquées par le Centre, les dépenses engagées pour l'achat de biens durables sont imputées au budget de l'exercice au cours duquel ces biens ont été acquis. Les changements intervenus en 2012-2013 en ce qui concerne les biens durables, dont la valeur a été calculée selon la méthode du coût historique, sont résumés ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012-2013	2010-2011
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	3 702	4 947
Acquisitions	1 105	549
À déduire : Comptabilisation en pertes (accidents, vols et dommages)	(5)	(3)
À déduire : Cessions	(1 389)	(1 791)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>3 413</b>	<b>3 702</b>

